Monte Paschi Banque Notre histoire, votre banque

Rapport Annuel

2017



Sommaire

S	ommair	e	3
La	a Gouve	rnance	5
D	irection	générale et Siège social	5
Α	dminist	ration et Direction générale	5
o	rganigra	amme (octobre 2017)	6
R	éseau C	ommercial	7
C	hiffres c	clés 2017	9
R	ésultats	2017	10
R	apport (de Gestion	11
1	Env	ironnement économique et financier	13
	1.1	L'évolution des taux et des marchés	13
	1.2	Devise et matières premières	14
	1.3	Les bilans des Bourses en 2017	14
	1.4	Activités financières et de gestion	14
2	Cha	ngement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2017	17
	2.1	Evénement marquant de l'exercice	17
	2.2	Evènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice	18
3	Prés	sentation des risques	19
	3.1	Risque de marché	23
	3.2	Risques opérationnels	23
	3.3	Risque de concentration	23
	3.4	Risque de taux d'intérêt	24
	3.5	Risque d'intermédiation	24
	3.6	Risque de règlement	24
	3.7	Risque de liquidité	25
	3.8	Risque de change	25
	3.9	Capital Réglementaire	25

4	L'ac	tivité et les résultats 2017	26
	4.1	Le Bilan consolidé	27
	4.2	Le Compte de Résultat consolidé	31
5	Le c	ontrôle interne	35
6	La s	tructure	37
	6.1	Les Comptes Sociaux	37
	6.2	Les Actionnaires	38
	6.3	Les Administrateurs	38
	6.4	Les Mandataires Sociaux	38
7	Info	rmation aux institutionnels	39
	7.1	Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce	39
	7.2 du sect	Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entrepri teur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunératio	
	en gén	éral .	40
	7.3	La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel	40
8	Les	perspectives 2018	43
ВІ	LAN CO	NSOLIDE 2017	46
C	ОМРТЕ	DE RÉSULTAT 2017 (CONSOLIDES)	47
A	NNEXES	AUX COMPTES CONSOLIDES	48
IN	IFORM <i>A</i>	ATIONS RELATIVES AUX IMPLANTATIONS ET ACTIVITES AU 31.12.2017	69
R	APPOR1	DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	71
ВІ	ILAN SO	CIAL 2017	77
C	ОМРТЕ	DE RÉSULTAT 2017 (SOCIAL)	78
A	NNEXES	AUX COMPTES SOCIAUX	79
RI	ESULTA [®]	TS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA	99
R	APPORT	DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	101
R	APPORT	DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	107
A:	SSEMBL	EE GENERALE DU 10 AVRIL 2018	111

La Gouvernance

Direction générale et Siège social

PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine Tél +33 (0) 1 40 07 89 00 Tél +33 (0)1 47 42 33 14 Site internet : www.montepaschi-banque.fr

Administration et Direction générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DIRECTION GENERALE

Président Directeur Général

Guido RAVOET Daniele BASTIANELLI

Vice-Président Secrétaire général

Angelo BARBARULO Raffaella FERRARO

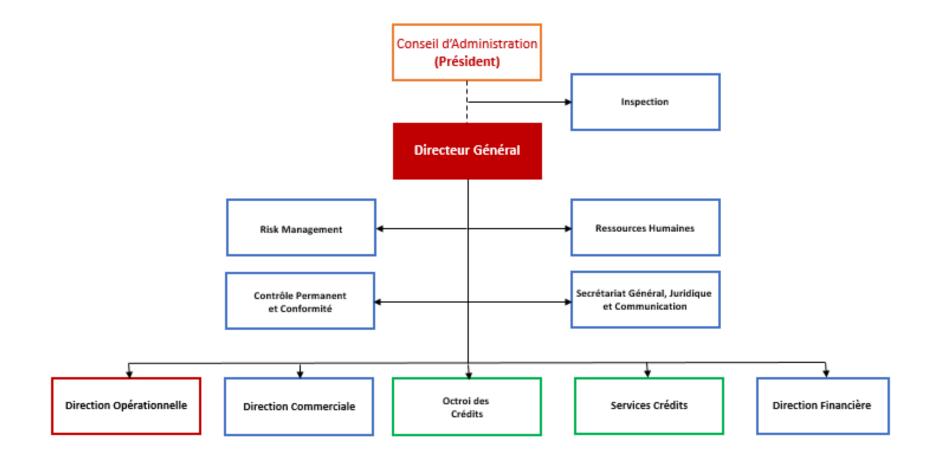
Administrateurs COMMISSAIRES AUX COMPTES

Marc LEGARDEUR ERNST & YOUNG ET AUTRES

Emmanuel RAME MBV et ASSOCIES

Fabrizio Angelo SCHINTU

Organigramme (octobre 2017)



Réseau Commercial

Agences

AIX-EN-PROVENCE 13100

22, cours Mirabeau Tél +33 (0) 4 42 93 48 80

CANNES 06400

20, rue d'Antibes Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

LYON 69003

55, avenue Maréchal de Saxe Tél +33 (0) 4 78 62 94 01

MENTON 06500

25, avenue de Verdun Tél +33 (0) 4 92 10 26 37

PARIS 75001

3, avenue de l'Opéra Tél +33 (0) 1 53 29 00 55

PARIS 75007

203, boulevard Saint-Germain Tél +33 (0) 1 53 63 49 90

STRASBOURG 67000

43, rue du 22 Novembre Tél +33 (0) 3 88 35 76 76

ANTIBES 06600

8, avenue Robert Soleau Tél +33 (0) 4 92 90 60 90

FREJUS 83600

105, av. de Port Fréjus Imm. Le Paladien Bât D Tél +33 (0) 4 98 11 31 32

MARSEILLE 13001

28, rue Grignan Tél +33 (0) 4 91 04 41 00

NICE 06000

13, rue Alphonse Karr Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

2, place Masséna Tél +33 (0) 4 93 92 75 50

PARIS 75001

13-15, boulevard de la Madeleine Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

PARIS 75008

1, avenue Percier Tél +33 (0) 1 58 36 40 80

TOULOUSE 31000

24, boulevard Lazare Carnot Tél +33 (0) 5 62 30 68 40

Centres Spécialisés

Centres d'affaires PME

CANNES 06400

20, rue d'Antibes Tél +33 (0)4 92 98 37 70

MARSEILLE 13001

28, rue Grignan Tél +33 (0) 4 91 04 41 20

STRASBOURG 67000

43, rue du 22 Novembre Tél +33 (0) 3 88 35 76 90 **LYON 69003**

55, avenue Maréchal de Saxe Tél +33 (0) 4 78 62 12 00

PARIS 75001

11, boulevard de la Madeleine Tél +33 (0) 1 40 07 88 34

TOULOUSE 31000

24, boulevard Lazare Carnot Tél +33 (0) 5 62 30 68 42

Antennes Private Banking

PARIS 75001

13-15, boulevard de la Madeleine Tél +33 (0) 1 58 16 27 70

PARIS 75008

1, avenue Percier Tél +33 (0) 1 58 36 40 80 **NICE 06000**

13, rue Alphonse Karr Tél +33 (0) 4 93 16 53 00

CANNES 06400

20, rue d'Antibes Tél +33 (0) 4 92 98 37 70

Département support opérationnel

NICE (Sophia Antipolis) 06560

2500, Route des Dolines – Valbonne Tél. +33 (0) 4 92 38 69 00

Chiffres clés 2017

37 132

Clients

10 063 Particuliers

4 871 Entreprises

1 494 Tiers Détenteurs de Fonds

18 601 Syndicats de Copropriétés Séparées

1 701 S.C.I

402 Divers

18

Agences et Centres

14 Agences Retail

1 Wealth Management composé de 4 antennes

3 centres dédiés à la clientèle PME à Paris, Lyon et Marseille (ainsi que 3 corners de support situés à Strasbourg, Cannes et Toulouse)

234

Collaborateurs

118 Activités Centrales, Siège

116 Réseau Commercial

2

Pôles d'activité

Paris - Siège

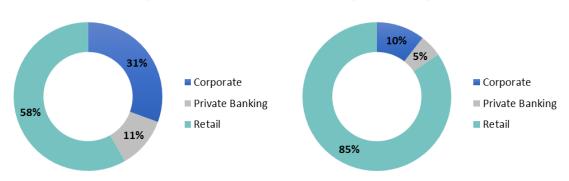
Sophia Antipolis - Centre Administratif

Résultats 2017

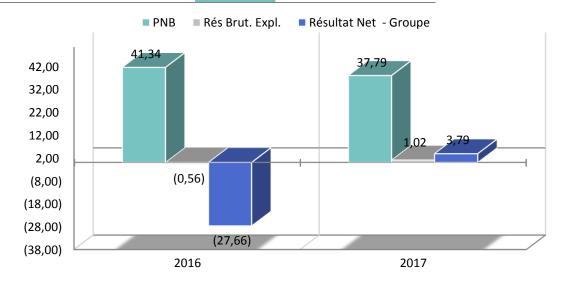
Données Consolidés en M €	2 017	2016	2015	Evol. 17/16
Total du bilan	1 232	1 182	1 415	4,2%
Crédits à la clientèle	828	934	1 006	-11,3%
Dépôts de la Clientèle	1 024	1 014	1228	1,0%
Stock Assurance	257	262	258	-1,9%
Conservation Clientèle	163	184	195	-11,1%

Crédit à la clientèle par filière 2017

Dépôts clientèle par filière 2017



Données Consolidés en M €	2 017	2016	2015
Produit Net Bancaire	37,8	41,3	41,9
Résultat Brut d'Exploitation	1,0	-0,6	-0,4
Résultat net	3,8	-27,7	-11,8



en M €	2 017	2016	2015	Evol. 17/16
Capitaux propres avant répartition	110,3	65,3	79,2	69,0%
Ratio Solvabilité consolidé %	13,6	7,5	8,3	83,6%

Rapport de Gestion

Ce rapport de Gestion qui a pour but d'illustrer l'activité de notre établissement en 2017 est structuré de la façon suivante : dans le chapitre 1, nous allons décrire l'environnement économique et financier 2017 dans le cadre duquel Monte Paschi Banque exerce son activité. Dans le chapitre 2 seront listés les évènements importants concernant la vie de notre entreprise durant l'exercice écoulé. Le chapitre 3 sera dédié à une présentation sur les risques auxquels est exposée Monte Paschi Banque. Une analyse sur l'activité et les résultats 2017 sera présentée au chapitre 4 ou sont commentés les postes les plus importants du Bilan et du Compte de résultat. Dans le chapitre 5, nous illustrerons le système de contrôle interne de la banque et dans le chapitre 6, notre structure. Le chapitre 7 sera dédié à l'Information aux institutionnels. Le chapitre 8 terminera la partie descriptive du rapport de gestion avec un aperçu sur les prospectives 2018.

La seconde partie du rapport, sera complétement dévouée aux annexes comptables, aux comptes consolidés et aux comptes sociaux. Les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux, sont également à disposition à la fin de l'annexe.

1 Environnement économique et financier

Tant dans le domaine politique qu'économique, 2017 aura été une année charnière.

Avec les résultats rassurants des élections législatives aux Pays-Bas ainsi que de la présidentielle française, nous avons assisté à un tassement du sentiment populiste en Europe qui a rencontré la faveur des investisseurs.

L'année a donc été favorable pour les indices boursiers, bien que certains évènements (l'incertitude émanant du paysage politique allemand, l'inquiétude liée au Brexit, les ambitions indépendantistes de la Catalogne et la recrudescence des tensions entre la Corée du Nord et les Etats-Unis) aient parfois agité les marchés.

Sur le plan économique, la croissance mondiale est restée bien orientée, cela grâce aux bonnes nouvelles venant de la Chine, où les prévisions d'un ralentissement de l'activité ne se sont pas avérées, ainsi que de la zone Euro, qui a affiché une performance supérieure aux attentes des analystes, portée par la reprise de la demande domestique tout comme par les exportations.

Quant aux politiques monétaires, elles ont continué de jouer un rôle très important de soutien à l'économie en 2017.

La BCE, sous l'égide de M. Draghi, a laissé inchangés ses taux directeurs et poursuivi son programme de rachats d'actifs (dont la taille a été pourtant réduite), nourrissant ainsi le flux global de liquidité.

Outre Atlantique, la Réserve Fédérale a persévéré avec prudence dans sa stratégie de normalisation de la politique monétaire américaine, en relevant ses taux directeurs à un rythme un peu plus élevé qu'en 2016 ; toutefois, cela n'a pas eu d'impact dommageable sur les marchés, compte tenu notamment de la lenteur de ce processus.

1.1 L'évolution des taux et des marchés

A l'instar des indices actions, les marchés obligataires ont connu relativement peu de tensions en 2017, les investisseurs ayant apprécié la poursuite par la BCE ainsi que la Bank of Japan des politiques monétaires accommodantes, tout comme la gradualité dont la Réserve Fédérale a fait preuve dans ses choix.

La remontée effective des taux, attendue par les marchés obligataires dans le sillage du retour au plein emploi dans les économies américaines et allemandes, ne s'est donc finalement pas produite.

Les bons du trésor américain à 10 ans ont terminé l'année à 4 bps, en dessous de leur niveau fin 2016.

En Allemagne, après être monté jusqu'à 0.63% en juillet suite au discours de M. Draghi, le Bund 10 ans a finalement clôturé l'année autour de 0.43%.

En France, le taux de l'Obligation assimilable du Trésor (OAT) 10 ans a atteint 0.68% en fin d'année, soit en dessous de son niveau de 2016.

1.2 Devise et matières premières

Les trajectoires de plus en plus divergentes en matière de taux d'intérêts entre les Etats-Unis et la zone Euro n'ont pas engendré une dépréciation de la monnaie européenne : en revanche, cette dernière a atteint 1.1993 \$ fin 2017, soit une appréciation de 14.03% par rapport au dollar, cela après trois années consécutives de baisse.

La faiblesse du dollar a constitué, par ailleurs, un des éléments favorables aux matières premières en 2017.

Après avoir connu une contraction pendant la première partie de l'année, les cours du pétrole se sont ensuite progressivement redressés pour renouer avec des plus hauts depuis la mi-2015 : à cet égard, il faut signaler l'accord de réduction de la production souscrit par l'OPEP et ses partenaires (dont la Russie).

Les cours des métaux industriels, du gaz naturel liquéfié (GNL) et même de l'acier ont aussi atteint des plus hauts grâce notamment à la demande chinoise pour des énergies fossiles plus propres.

Par ailleurs, l'or est aussi l'un des bénéficiaires du dollar faible : le métal jaune a clôturé l'année sur sa plus forte progression depuis 2010 (+13%).

1.3 Les bilans des Bourses en 2017

Une reprise mondiale synchronisée, des résultats d'entreprises solides, des banques centrales demeurant encore accommodantes : voici les principales raisons qui expliquent la montée des marchés d'actions mondiaux, qui ont affiché en 2017 des performances positives parfois à deux chiffres.

A Paris, le CAC40 a signé une progression de 9.26%, soit son meilleur résultat depuis 2013.

Avec un Dax 30 qui a bondi de 12.51%, l'Allemagne n'est pas en reste, tout comme l'Italie où le FTSE MIB a affiché une excellente performance (+13.61%), dont l'ampleur peut être mieux appréciée à la lumière de la baisse de 10.2% qui avait été enregistrée l'année précédente.

Au Japon, l'Indice Nikkei a gagné 19.1% en 2017 (sur fond d'optimisme au sujet des résultats jugés positifs des « Abenomics »), alors que la Bourse de Shanghai a progressé de 6.58%, en dépit des craintes sur un resserrement des liquidités.

Les résultats les plus spectaculaires ont été atteint pourtant à Wall Street, où les trois indices américains ont enchainé les records l'an dernier : plus précisément, le Dow Jones a progressé de 25.08%, le S&P 500 de 19.42% et le Nasdaq de 28.2%.

1.4 Activités financières et de gestion

L'année 2017 aura été marquée par un niveau historiquement faible de volatilité, en raison de la confiance visiblement sans faille des investisseurs dans la reprise économique, devenue de plus en plus palpable et prometteuse partout dans le monde.

Comme évoqué précédemment, les risques étaient pourtant bien présents, avec des changements de gouvernance dans plusieurs pays occidentaux, un accroissement des tensions géopolitiques et des inquiétudes sur l'état de santé de la Chine, moteur du commerce mondial.

Pourtant, les résultats des élections dans les pays concernés, l'embellie inattendue de l'économie chinoise ainsi que l'importance relativement faible accordée à la guerre des mots entre les Etats-Unis et la Corée du Nord ont permis de minimiser l'impact des risques susvisés en termes de volatilité sur les marchés.

Le risque d'un réchauffement de l'économie outre atlantique (ainsi que d'un resserrement rude de la politique monétaire américaine pour contrer la montée de l'inflation) est néanmoins concret, sachant que les valorisations très élevées de Wall Street rendent le marché d'actions américain vulnérable à une éventuelle correction.

Dans cet environnement, Monte Paschi Banque continue le développement de son offre produits avec de nouvelles solutions d'investissement et de nouveaux partenariats.

2 Changement et évènements importants concernant la vie de l'entreprise durant l'exercice 2017

2.1 Evénement marquant de l'exercice

L'année 2017 a été marquée par le retour d'une croissance encourageante en France, à l'image d'une progression de l'économie répandue de façon relativement homogène en Europe.

L'environnement bancaire demeure néanmoins extrêmement concurrentiel dans l'Hexagone et la contraction des marges sur les crédits octroyés – en raison du niveau historiquement bas des taux d'intérêts – oblige le secteur à réinventer son métier.

C'est dans ce contexte que Monte Paschi Banque a décidé :

- de rechercher une meilleure efficacité opérationnelle dans la recherche d'une meilleure rentabilité dans un contexte de maitrise des risques
- d'optimiser l'implantation sur le territoire français avec la fermeture de 3 agences pour permettre une gestion plus efficace et plus performante du réseau commercial
- de créer la division « Wealth management » qui regroupe toute l'activité liée au développement de la récolte indirecte et de mettre l'accent sur le développement du service de Gestion Conseillée (GC), qui donne désormais à nos clients la possibilité de bénéficier d'un conseil personnalisé, modulé en fonction du profil de risque ainsi que de l'horizon d'investissement et délivré par une équipe dédiée de spécialistes des marchés financiers

Ce service, qui incarne notre ambition de devenir un acteur de référence auprès de la clientèle Private, a également vocation à valoriser la filière Retail.

En 2017, la montée en puissance du service de Gestion Conseillée s'est manifestée par :

- l'augmentation régulière du nombre de mandats de GC
- la progression constante du volume des actifs en GC
- l'élargissement à l'Assurance vie du périmètre du service, avec la création d'une option « Orientation conseillée » pour les nouveaux contrats La Mondiale Partenaire France

De manière plus générale, notre établissement considère l'accompagnement des clients dans la diversification de leur patrimoine ainsi que dans la gestion active de leurs investissements comme un levier incontournable de performance.

En matière de gestion d'actifs, ce constat s'est traduit par l'enrichissement de notre offre d'Organismes de Placement Collectifs (OPC, grâce à la signature de nouveaux partenariats avec des sociétés de gestion de portefeuille), ainsi que par le lancement de campagnes de commercialisation de produits structurés.

Du côté de l'Assurance Vie, toujours dans l'esprit de faire évoluer constamment la gamme de solutions proposées aux clients :

- l'univers d'investissement des Unités de Comptes des contrats a été davantage élargi (par le biais du lancement de nouveaux partenariats)

- les produits structurés ont été intégrés dans l'offre Assurance Vie

Parmi les évènements importants concernant la vie de notre établissement, il faut également mentionner la montée de version de notre système informatique devenue effective fin 2017 : point d'arrivée d'un chantier très conséquent en matière d'innovation, ce changement s'inscrit dans la volonté d'améliorer constamment la qualité du service proposé à notre clientèle.

La taille humaine de Monte Paschi Banque représente, quant à elle, un autre élément crucial pour être à la hauteur des attentes des clients et au plus près de leurs besoins.

Toujours en matière d'excellence, il est important de rappeler que Monte Paschi Banque maintient sa place d'acteur majeur à l'échelle nationale dans le domaine de l'administration de biens et des syndics : depuis 1990 nous mettons notre expertise et notre savoir-faire au service de nos clients, que nous accompagnons tant dans la gestion de leur activité que dans le financement de leurs investissements.

2.2 Evènements significatifs intervenant après la clôture de l'exercice

Aucun élément significatif n'est survenu après la clôture de l'exercice 2017.

3 Présentation des risques

Les activités de Monte Paschi Banque l'exposent à l'ensemble des risques mentionnés et définis dans l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire. Les modalités de leur mesure et de leur surveillance font l'objet des développements présentés ci-après.

L'activité de Monte Paschi Banque France est une activité de banque commerciale qui a pour objectif une croissance durable permettant de piloter la rentabilité à long terme, tout en maîtrisant les risques. Les principales activités, au sein de notre établissement, tant dans le domaine de la gestion commerciale que dans l'activité pour compte propre, concernent les opérations non complexes ou à risque maitrisé. De ce fait, nous considérons, de manière générale, que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque, dans tous les domaines de son activité, est faible.

Dans notre démarche d'identification des risques majeurs, nous considérons qu'un risque majeur peut être assimilé à des incidents pouvant entrainer pour la banque une perte sur les fonds propres de plus de 3%. Un risque modéré est assimilé à un incident pouvant engendrer une perte de plus de 0,5% mais moins que 3% sur les fonds propres de notre banque. Enfin, nous considérons qu'un risque mineur peut être assimilé à des incidents pouvant avoir un impact de moins de 0,5% sur les fonds propres de la banque.

Le positionnement de Monte Paschi Banque au sein du groupe BMPS, sa taille ainsi que le profil des actifs ont conduit au choix de méthodologie d'évaluation de chaque risque comme suit :

Risques Pilier 1			
Typologie du risque	Traitement actuel		
Crédit	Approche standard conformément au « CRR » Règlement UE N°575/2013		
	(CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)		
Marché	Approche du risque initial		
Opérationnel	Approche de l'indicateur de base (BIA- Basic Indicator Approach).		
	Suivi des risques opérationnels par le Responsable des Risques Opérationnels		
	et par le Comité des Risques Opérationnels		

Risques Pilier 2	
Typologie du risque	Traitement actuel
Risque de concentration / Pays	Dispositif interne.
	Suivi des risques par le Risk Management et par le Comité de Gestion des
	Risques
Risque de taux (ALM)	Modélisation basée sur les recommandations diffusées par l'EBA et les normes
	publiées par le Comité de Bâle.
	Surveillance du risque selon les indicateurs d'impasses de taux, de sensibilité
	de la valeur économique du bilan (EVE) et de la sensibilité de la marge nette
	d'intérêt selon différents scénarios d'évolution de la courbe des taux
	(parallèle, pentification et aplatissement) et selon différentes intensités de
	choc
	Suivi du risque effectué par le Risk Management et par le Comité ALM
Risque de liquidité	Détermination de la capacité de liquidité conformément au règlement UE
	N°575/2013 (CRR-CRD IV transposition des textes Bâle III)
	Suivi des limites dans le cadre des déclarations prudentielles
Risque d'intermédiation	Dispositif interne.
Risque de règlement	Dispositif interne.
Risque de change	Dispositif interne de open limite et de stop loss

Le monitorage des risques est effectué au niveau de différents comités concernés. Une synthèse du suivi des risques est présentée trimestriellement au Comité d'Audit et de Risques.

Par risque de crédit ou encore risque de contrepartie, nous entendons le risque de perte pour la banque due soit à l'insolvabilité de l'emprunteur suite à un retard de paiement des échéances ou, dans le cas extrême au non remboursement du prêt soit, à la dégradation de la qualité de l'emprunteur (dégradation de la notation interne/externe du client).

L'activité de la banque commerciale de Monte Paschi Banque est par nature exposée au risque de crédit. En effet, ¾ des actifs de la banque sont représentés par les crédits à la clientèle non interbancaire. Par conséquent, nous considérons qu'il s'agit d'un risque majeur pour la banque pouvant impacter négativement les fonds propres à plus de 3%.

Néanmoins nous considérons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour le risque de crédit est faible. En effet les lignes directrices, définies par la Direction des Crédits de Monte Paschi Banque, en matière de la politique d'octroi de crédit limitent l'exposition de la banque aux financements risqués.

La politique de provisionnement est sous la responsabilité du Comité de Suivi des créances sensibles et contentieuses qui propose les montants de provisions à constituer. Par la suite, la Direction Générale valide ou non ces propositions.

En application du règlement n°575/2013 relatif aux exigences prudentielles (CRR-CRD IV), Monte Paschi Banque utilise l'approche standard pour le calcul d'allocation des fonds propres au titre du risque de crédit. Cette approche impose une évaluation d'allocation en fonction de la pondération de contrepartie (notations externes), du type de contrepartie (Etat, Banque, Corporate ou Retail) et en fonction des garanties éligibles mises en place.

Les notations externes utilisées par Monte Paschi Banque sont celles fournies par la Banque de France et l'agence de notation S&P pour le portefeuille de la clientèle entreprise ainsi celles de Fitch ou Moody's pour les créances interbancaires (notamment portefeuille d'investissement pour compte propre). Ces notations sont intégrées et sécurisées automatiquement dans notre système informatique via la Centrale des Risques pour les créances privées/entreprises et via le module Bâle pour les créances interbancaires.

Trimestriellement, la Direction Générale et le Conseil d'Administration analysent les tableaux de bord, élaborés par le Risk Manager, sur la répartition des engagements clientèle (privée & entreprise) par catégories : sains, sous surveillance et contentieux ainsi que par notation interne et externe.

Evolution des engagements bilan clientèle

Les engagements bilan clientèle s'inscrivent en baisse au 31/12/2017 (-10,5%) s'établissant à 909M€, dont 805,2M€ de créances saines (-11,5%).

en M€	31-déc15	31-déc16	31-déc17	VAR 12- 2017/ 12-2016 en M€	VAR 12- 2017 / 12-2016 en %
Engagements Totaux Bruts	1 069,4	1 015,2	909,0	- 106,2	- 10,5%
dont engagements sains	986,3	910,9	805,2	- 105,6	- 11,6%
dont engagements <u>Douteux Bruts</u>	83,1	104,3	103,8	- 0,5	- 0,5%
inclus engagements Douteux Bafi (Past Due)	5,2	13,8	18,5	+ 4,7	+ 34,0%
Provisions Douteux	51,0	72,1	73,3	+ 1,2	+ 1,7%
Engagements totaux Nets	1 018,4	943,1	835,5	- 107,6	- 11,4%

Les engagements douteux

Les encours douteux ressortent en baisse (-0,5%) à 103,8M€, représentant désormais 11,4% des engagements totaux (ex 10,3% au 31/12/2016). Parallèlement, les engagements douteux nets ressortent en baisse au 31/12/2017, s'affichant à 30,5M€ (-5,4%). Leur proportion sur encours bruts augmente faiblement à 3,3% contre 3,2% fin 2016.

Les encours douteux Bafi restent à la hausse sur 2017 (+34%).

La couverture par les provisions de l'ensemble des encours douteux augmente de 2,2 points à 71,3% fin 12/2017 (ex 69,1% fin 2016).

Le tableau suivant présente la répartition des engagements douteux, sur la date d'arrêté et sur les 3 derniers exercices ainsi que leur taux de provisionnement et le coût du risque, lequel ressort à 0,2% sur l'année 2017 (ex 2,2% sur 2016, consécutif aux provisions constituées suite à l'évaluation interne AQR réalisée fin 2016).

Taux de provisionnement et coût du risque	31-déc15	31-déc16	31-déc17
Taux de provisionnement des			
engagements contentieux			
(hors douteux bafi)	65,5%	79,7%	86,9%
Taux de provisionnement des			
engagements douteux bafi	0,0%	0,0%	0,0%
Coût du risque en %	1,1%	2,2%	0,2%

Le dispositif de surveillance du risque de crédit

L'activité de crédit de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre d'un règlement général de crédit approuvé par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes pour les opérations de crédit. Il détermine également le rôle de surveillance du risque de crédit exercé par la Direction des Crédits et le Comité des Crédits.

Au sein de Monte Paschi Banque, le suivi du risque de concentration concernant les contreparties individuelles ainsi que des groupes d'intérêts (lien GRP), est effectué, sur la base trimestrielle, selon

les règles définies par le CRBF 93-05. Une limite « globale » par pays est accordée aux contreparties bancaires dans la cadre de la procédure des limites groupe BMPS. Une limite individuelle pour les contreparties Corporate est accordée et revue annuellement en relation avec notre maison mère dans le cadre de la procédure du « monitorage du groupe BMPS ». Parallèlement, l'activité de contrôle de la qualité du portefeuille crédit est montée en puissance : les dépassements des autorisations sont contrôlés sur la base mensuelle et, trimestriellement, il est établi un reporting destiné au Comité d'audit et des risques et au Conseil d'Administration.

Engagement sur portefeuille Titres

La banque détient historiquement un portefeuille pour compte propre dont l'essentiel est classé en titres d'investissement ce qui signifie qu'elle vise à conserver ces titres jusqu'à maturité.

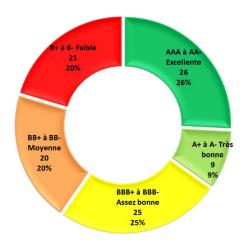
Le portefeuille de titres pour compte propre est une activité régie par des règles internes, définies notamment dans la Politique de gestion du risque de taux.

L'encours au 31/12/2017 est de 92,9M€ (ex 82,5M€ fin 2016) pour le portefeuille d'investissement, dont 20M€ achetés au cours de T2/2017, et de 8,9M€ (ex 9,2M€ fin 2016) pour le portefeuille de placement.

Il est également rappelé que ce portefeuille d'investissement a pour vocation la macro couverture ALM de nos dépôts à vue et permet au même temps de disposer d'un coussin de liquidité mobilisable dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Banque de France. Nos positions en titres à taux fixe s'établissent à 99,9M€ au 31/12/2017 (ex 88,8M€ fin 2016).

A noter qu'une partie de notre portefeuille d'investissement est mobilisable pour 29M€ (ex 16M€ fin 2016) auprès de la BCE dans le cadre des opérations de refinancement.

La qualité du portefeuille est répartie comme suit :



3.1 Risque de marché

Le risque de marché est assimilé au risque de perte qui peut résulter des fluctuations de la valeur d'un instrument financier qui compose un portefeuille suite aux variations des conditions de marché (taux d'intérêt, cours des actions, taux de change etc.). Au sein de Monte Paschi Banque, la problématique du risque de marché est limitée car nous n'avons pas de vocation à détenir des positions en portefeuille de négociation. De même, en ce qui concerne le risque de marché lié à la variation des taux de change, il est également très faible car les positions en devise dans les livres de la banque sont limitées au maximum. En conséquence, nous considérons que l'exposition de Monte Paschi Banque, au risque de marché, est mineure.

3.2 Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont assimilés au risque de pertes (avérées ou potentielles) dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, des personnes, des systèmes internes ou à des événements extérieurs.

Nous considérons qu'il s'agit des risques majeurs pour la banque. Cependant, nous jugeons que l'appétence de Monte Paschi Banque pour ces risques est faible.

3.3 Risque de concentration

Le suivi du risque de concentration est assuré par le département Risk Management qui informe trimestriellement la Direction Générale lors des Comités des Risques et le Conseil d'Administration sur la répartition des engagements par secteur d'activité économique (Code Naf), par bénéficiaire et par pays.

Risque de Concentration des engagements clientèle par pays

Par règle, Monte Paschi Banque n'accorde pas de crédits à des entités hors France hors cas exceptionnels. Par ailleurs, un dispositif de limites des risques par zone géographique est mis en place, au sein de notre banque, pour les contreparties interbancaires. Le suivi de ces limites est assuré par la Direction des Crédits dans le cadre de la procédure des limites pays du groupe BMPS ainsi que par le Comité de Gestion des Risques.

Parallèlement, il faut souligner qu'au 31/12/2017 les engagements clientèle (hors interbancaire) étaient répartis de la manière suivante :

- 90% (ex 90%) en France
- 4% (ex 4%) en Italie
- 6% (ex 6%) autres pays

3.4 Risque de taux d'intérêt

L'activité de gestion du risque des taux de Monte Paschi Banque s'inscrit dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux approuvée par le Conseil d'Administration qui définit la stratégie et les grandes lignes de gestion du risque de taux conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014.

L'exposition au risque de taux de notre banque ne concerne qu'une seule devise, l'euro.

La gestion ALM est assurée par le Risk Management, et fait l'objet de rapport trimestriel communiqué au Comité ALM.

Les principaux indicateurs suivis et surveillés sont :

- Les impasses à taux fixe,
- La sensibilité de la valeur économique du bilan de la banque (EVE) selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe),
- La sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) sur un horizon prévisionnel de 12 mois selon plusieurs scénarios d'évolution de la courbe de taux (évolution parallèle selon différentes intensités, pentification et aplatissement de la courbe).

Les indicateurs de sensibilité de la VAN et de la MNI font l'objet de limites dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux telle qu'approuvée par le Conseil d'Administration.

La surveillance de ces limites est réalisée selon une fréquence trimestrielle et fait l'objet d'une analyse lors de chaque Comité ALM qui se réunit trimestriellement.

3.5 Risque d'intermédiation

Monte Paschi Banque propose à sa clientèle un service de réception transmission d'ordres dont elle assure par ailleurs la tenue de compte conservation. Ce service concerne principalement les ordres négociés sur les marchés réglementés et leur volumétrie est relativement faible. En conséquence, le risque de défaut de la contrepartie est supporté par les intermédiaires de marché.

Parallèlement, l'obligation de l'existence d'une couverture suffisante en instrument financier et en espèces au compte de clients permet une maitrise du risque de défaillance d'un donneur d'ordre. Toutes les opérations d'intermédiation sont imputées sur leur compte dès leur exécution.

3.6 Risque de règlement

Au sein de Monte Paschi Banque, le Front Office Trésorerie est chargé du pilotage des flux. Le Back Office Trésorerie centralise les annonces des services opérationnels (titres, CTA) et informe le Front Office Trésorerie. Il informe également le contrôleur (contrôle Middle Office) sur les éventuels dépassements « techniques ».

3.7 Risque de liquidité

La liquidité de la banque représente la capacité de celle-ci à faire face aux retraits des dépôts et à couvrir les financements en portefeuille de prêts et en portefeuille d'investissement.

Dans l'activité quotidienne, la gestion de la liquidité se fait habituellement à travers la gestion des avoirs de la banque. Le montant des liquidités ou des avoirs échangeables facilement sur le marché, dont une banque doit disposer, dépend de la stabilité de la structure de ses dépôts, du potentiel de réduction rapide de son portefeuille de prêts et de la possibilité de mobiliser rapidement les titres en portefeuille d'investissement.

Trimestriellement, le Risk Manager assure une revue des déposants « TOP 20 Groupes déposants ». Au 31/12/2017 le total de dépôts clientèle est de 1 023,5M€, dont 769,2M€ (-2%) de Comptes à vue.

Egalement, nous disposons auprès de notre maison-mère d'une ligne de refinancement et d'une ligne de trésorerie, ce qui limite davantage notre exposition au risque de liquidité.

Notre LCR, le ratio de liquidité Bâle III (minimum réglementaire de 80%), est largement respecté au 31/12/2017 s'établissant à 597% (ex 194% au 31/12/2016) et notre ratio NSFR (obligatoire à compter de 2018 à hauteur de 100%), ressort à 121% au 31/12/2017 (ex 110% au 31/12/2016).

3.8 Risque de change

La position sur chaque devise est suivie par le Front Office Trésorerie. Les opérations de change présentent un volume relativement faible dans l'activité de notre banque.

La position de change nette est exprimée en USD et comprend les stocks de positions de change de chaque devise (sauf Euro) en contre-valeur USD. La position de change nette en USD est le montant le plus grand en valeur absolue entre les stocks de devises débiteurs et créditeurs en contre-valeur USD.

3.9 Capital Réglementaire

En application du CRD IV, la Monte Paschi Banque a retenu l'approche standard pour le calcul des risques du crédit, la méthode du risque initial pour le risque de marché et enfin la méthode de l'Indicateur de Base pour l'allocation au titre des risques opérationnels.

La réglementation prudentielle impose un suivi permanent du ratio de solvabilité et les encours pondérés. Au sein de Monte Paschi Banque cette fonction du suivi du ratio de solvabilité est attribuée au Risk Manager. Ce dernier calcule mensuellement l'équivalent des risques pondérés pour chaque catégorie d'actif et le communique à la Direction Générale.

Au 31/12/2017, le ratio de solvabilité ressort en progression, à hauteur de 13,6% sur base sociale et à 13,7% sur base consolidée.

4 L'activité et les résultats 2017

Monte Paschi Banque a arrêté son Bilan Consolidé au 31 décembre 2017 avec un Résultat Net de 3,8 M€ et un Résultat Net Social de 4,4 M€.

Pendant l'année 2017 la banque a mis en place une stratégie de maitrise de risque qui a permis de renforcer la solidité de la banque et d'afficher au 31/12/2017 des ratios réglementaires (coefficient de solvabilité, LCR et NSF in primis) largement au-delà des minimums imposés par la réglementation.

Le total de bilan de la banque affiche une légère augmentation à 1,231 Milliards d'euros. Celle-ci est notamment liée à l'augmentation de la trésorerie disponible et des créances sur les établissements compensés en partie par la réduction des créances sur la clientèle.

Il est également à noter une légère augmentation des dépôts sur l'exercice 2017. Le niveau actuel de dépôt est en ligne avec l'évolution historique qui montre une stabilité dans le temps des dépôts clientèle.

Le résultat brut d'exploitation est positif, marquant une nette amélioration par rapport à l'année précédente.

Le résultat consolidé est impacté par le résultat exceptionnel positif de 4,7Me dû à la résolution en faveur de la banque d'un ancien litige avec l'administration fiscale française. La diminution des intérêts nets (lié à la réduction des créances clientèle) est soutenue par une augmentation des commissions nettes et une diminution significative des charges d'exploitation.

Dans les paragraphes qui suivent, est présentée une comparaison des différences les plus significatives des postes de Bilan consolidé 2017 et 2016 ainsi qu'une analyse des évènements les plus importants qui ont déterminé le résultat 2017. Dans une première partie (4.1) seront analysés les postes du Bilan de l'actif et du passif et dans une seconde partie (4.2) seront traitées les soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat.

4.1 Le Bilan consolidé

(Données en K euros au 31/12/2017)

ACTIF en K €	2017	2016	%	PASSIF	2017	2016	0/0
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,				Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,			
Comptes courants postaux	115 777	11 189	934,7%	Comptes courants postaux	0	0	ns
Créances sur les établissements de crédit	125 792	78 904	59%	Dettes envers les établissements de crédit	51 824	64 367	-19%
Créances sur la clientèle	827 488	933 586	-11,4%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 023 521	1 013 748	1,0%
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 829	93 721	11%	Dettes représentées par un titre	0	114	-100%
Actions et autres titres à revenu variable	13	824	-98%	Autres passifs	3 704	2 775	34%
Parts dans les entreprises liées	708	673	5%	Comptes de régularisation	37 679	29 885	26%
Immobilisations incorporelles	4 126	3 333	24%	Provisions	3 981	4 958	-20%
Immobilisations corporelles	14 726	17 368	-15%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	0%
Autres actifs	16 290	15 206	7%	Dettes subordonnées	0	0	ns
Comptes de régularisation	22 298	27 588	-19%	Capital souscrit	124 632	84 632	47%
				Primes d'émission	22 350	22 350	0%
				Réserves	49 139	48 488	1,34%
				Report à nouveau	-90 177	-61 866	45,76%
				Résultat de l'exercice	3 791	-27 659	-113,70%
TOTAL DE L'ACTIF	1 231 046	1 182 392	4,11%	TOTAL DU PASSIF	1 231 046	1 182 392	4,11%
Hors-Bilan: Engagements donnés				Hors-Bilan: Engagements reçus			
* Engagements de financement	48 700	47 670	2,16%	* Engagements de financement	310 699	335 239	-7,32%
* Engagements de garantie	150 444	160 403	-6,21%	* Engagements de garantie	41 669	39 562	5,32%

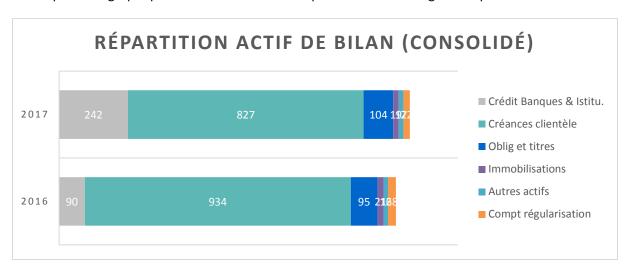
Le total du Bilan (consolidé) au 31/12/2017 est de 1.231 milliards d'euros, en hausse de 4,11% par rapport à 2016.

RAPPORT ANNUEL **2017** - 27/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

L'actif de Bilan :

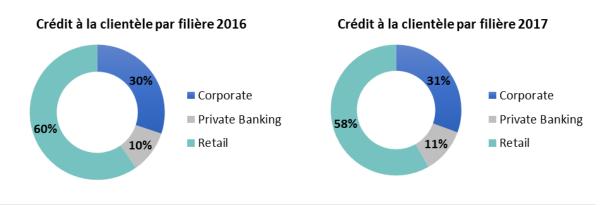
A l'actif, les volumes sont ainsi répartis : les créances clients s'élèvent à 827 M€, et représentent 67,2% du total, les créances sur établissements financiers valent 242 M€ et représentent 19,6%, le portefeuille titres (104 M€) représente 8,4%. Les autres postes comptent pour 4,7% du total.

Une répartition graphique de l'actif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



Pour ce qui concerne le poste Créances sur la clientèle on remarque une diminution (-11,31%) du niveau global d'emplois qui est passé en 2017 à 827 M€, contre 934 M€ de 2016. Cette diminution est expliquée en partie par le remboursement en cours d'année de dossiers de crédit de montant élevés et par la volonté de la banque de sélectionner des dossiers de meilleure qualité aussi dans une optique de risque rendement.

Ci-dessous la répartition 2016 – 2017 des encours de crédits moyens par filière commerciale.



Le portefeuille pour compte propre de la banque a enregistré une augmentation par rapport à 2016. En effet une partie de notre liquidité a été employée pour l'acquisition de titres d'investissements qui nous a permis d'augmenter le niveau d'Actifs de Haute Qualité (HQLA).

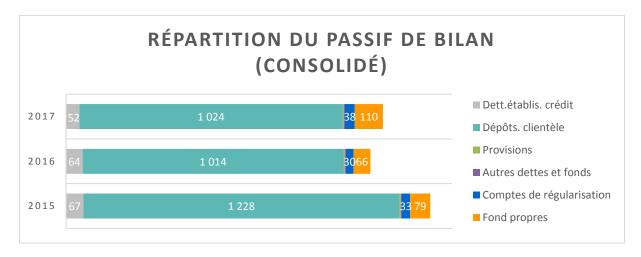
Le poste Autre Actif (16,3 M€), correspond, entre autres, à la valeur de certains biens immobiliers dont Monte Paschi Banque et Monte Paschi Conseil sont devenus propriétaires suite à la résolution d'importants dossiers de crédit en contentieux. A signaler que les actifs représentés par ces immeubles figurent en « stocks d'immeubles » au bilan car ils sont destinés à être revendus.

RAPPORT ANNUEL 2017 - 28/114 - MONTE PASCHI BANQUE

Le passif de Bilan :

Au passif du bilan les dépôts clients représentent 83,1% du total. Les dettes sur établissements financiers 4,2% et les autres postes comptent pour 12,6%, incluant les fonds propres à hauteur de 8,9%.

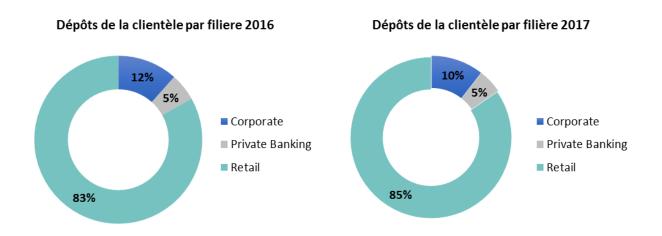
Une répartition graphique du passif du bilan est représentée dans la figure ci-après :



En ce qui concerne les Dettes envers les établissements de crédit (51,8 M€), on constate une diminution d'environ 20% par rapport 2016. La Banque participe à hauteur de 40 M€ au programme TLTRO (Targeted Long Term Refinancing Operations) de la BCE, ce qui permet de bénéficier du refinancement de moyen terme accordé par la BCE à des conditions avantageuses.

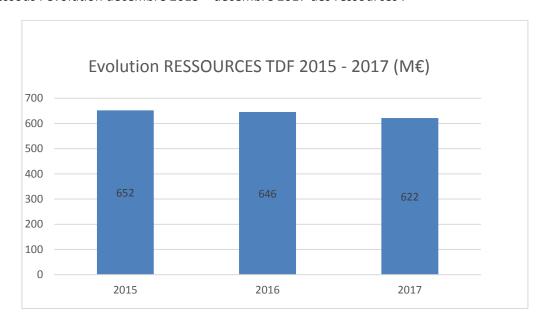
En ce qui concerne le niveau de Ressources de la clientèle, on constate une légère augmentation (environ 1%) par rapport à l'exercice précédent. En 2017, le niveau des dépôts clientèle s'établit à 1.024 M€.

Ci-dessous la répartition 2016 – 2017 des ressources moyennes mensuelles par filière commerciale :



RAPPORT ANNUEL **2017** - 29/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

Ci-dessous l'évolution décembre 2015 – décembre 2017 des ressources :



Dans notre collecte directe, nous pouvons constater le caractère stable des ressources TDF, bien qu'en légère diminution sur l'exercice 2017.

4.2 Le Compte de Résultat consolidé

(Données en millions d'euros au 31/12/2017)

Compte de Résultat	2017	2016	Evol.	
Intérêts nets	23 315	26 960	-13,5%	
Revenu des titres à revenu variable	289	133	117,7%	
Commissions nettes	10 722	10 277	4,33%	
Produits nets de opérations financières	147	157	-6,6%	
Produits nets de l'exploitation bancaire	3 321	3 810	-12,9%	
PRODUIT NET BANCAIRE	37 794	41 337	-8,6%	
Charges générales d'exploitation	-34 179	-38 060	-10,2%	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	-2 592	-3 836	-32,4%	
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 023	-559	-283,1%	
Coût du risque	-1 680	-26 531	-93,7%	
RESULTAT D'EXPLOITATION	-658	-27 090	-98,0%	
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-290	0	ns	
RESULTAT COURANT AVANT IMPŌTS	-948	-27 090	-96,9%	
Résultat (perte) exceptionnel	4 739	-569	-932,5%	
Impôts sur les bénéfices *			ns	
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux			ns	
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 791	-27 659	-113,7%	
* dont impôts différés	0	0		

L'analyse du Compte de Résultat consolidé 2017 présente les aspects principaux ci-dessous résumés :

Les intérêts

La prolongation d'une politique monétaire accommodante de la BCE encore en 2017 n'a certainement pas aidé le secteur bancaire à reconstituer leurs marges d'intérêts. De plus Monte Paschi Banque a souffert en cours d'année du remboursement d'importants dossiers de crédit qui ont diminué notre niveau d'emplois à la clientèle.

Commissions

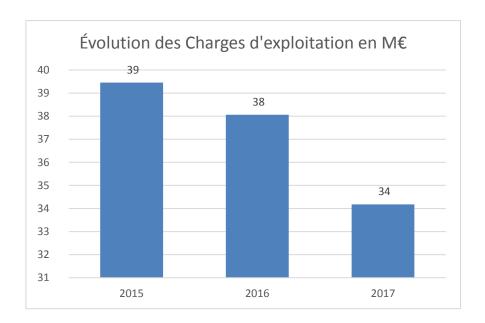
Le niveau des commissions nettes est en hausse de 4,3% par rapport à 2016, et ce pour la deuxième année consécutive. Cela montre une dynamique commerciale de la Banque malgré un marché atone et compte tenu d'une baisse des emplois générateurs de commissions.

Charges d'Exploitation

Au niveau des Frais Généraux, on note une baisse substantielle de 3,9 M€ en 2017 par rapport à un total de 38,1 M€ enregistré en 2016 (soit -10,2%), témoignage des efforts réalisés en 2017 pour améliorer le coefficient d'exploitation.

Cette réduction a été déterminée par une baisse de 13% du Coût du personnel et par une baisse de 10% des autres frais administratifs.

Le graphique ci-dessous reprend l'évolution des charges d'exploitation sur les trois derniers exercices :



Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation est positif en 2017 et s'élève à 1023 K€, alors qu'il était négatif lors de l'exercice précédent.

RAPPORT ANNUEL **2017** - 32/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

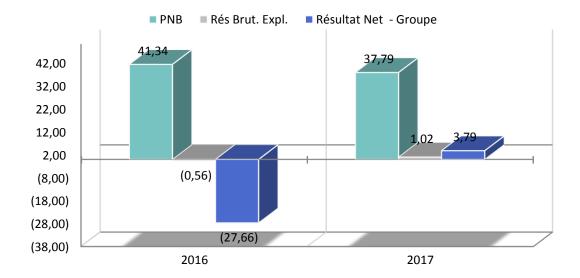
Coût du risque

Le coût du risque pour 2017 s'élève à 1,7 M€ et a été constitué sur un nombre relativement réduit des dossiers dans une optique de prudence. Au 31/12/2017 la couverture par des provisions de notre stock de crédit en contentieux est de 71,3%.

<u>Résultat Net Consolidé – Part du Groupe</u>

Le Résultat Net 2017 de 3,8 M€, exprimé comme la somme de toutes les composantes décrites cidessus, est fortement impacté par le résultat exceptionnel positif de 4,7 M€ dû à la finalisation en faveur de la banque d'un ancien litige avec l'administration fiscal française.

Ci-dessous une synthèse graphique des principaux soldes de gestion comparés entre 2016 et 2017 :



RAPPORT ANNUEL **2017** - 33/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

5 Le contrôle interne

Le système de contrôle interne de la Banque est organisé suivant plusieurs niveaux :

Dans les agences et services, le premier niveau de contrôle est assuré par les titulaires de chaque poste de travail qui, de manière permanente, doivent contrôler la véracité de leurs opérations notamment lors des validations. L'encadrement des unités complète les contrôles de premier niveau par des vérifications journalières ou périodiques et veille au respect des mesures de contrôles et à la sécurité des opérations traitées.

Entre le siège et les agences ou les services, le système de contrôle est conforme à l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque qui sépare, notamment, les fonctions de contrôle permanent, de celles de contrôle périodique (l'Inspection). L'article 4 de cet arrêté stipule que « Les entreprises assujetties veillent à mettre en place un contrôle interne en adaptant l'ensemble des dispositifs prévus par le présent arrêté, ainsi que, le cas échéant, par les dispositions européennes directement applicables, à la taille, au volume de leurs activités, aux implantations ainsi qu'à la nature, à l'échelle et à la complexité des risques inhérents à leur modèle d'entreprise et à leurs activités. ».

Le Contrôle permanent supervise les contrôles réguliers effectués par les services, les agences et les centres d'affaires. A ce titre, une attention particulière est portée au dispositif de contrôle du réseau commercial qui fait l'objet d'un suivi spécifique par le Contrôle permanent à travers une équipe de contrôleurs qui s'assurent de la bonne réalisation des contrôles affectés aux agences et aux centres.

Le Contrôle permanent est notamment chargé de contrôler en deuxième niveau l'ensemble des certifications des comptes internes et nostri des agences et services, ainsi que les déclarations réglementaires. Il s'assure que les diligences des agences et centres d'affaires en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont bien effectuées. Le responsable du Contrôle permanent est aussi responsable de la Conformité et coordonne à cet effet les contrôles de conformité effectués par les différents services de la banque. Il est également responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI).

Le responsable du Contrôle permanent rend compte de l'exercice de ses missions aux dirigeants effectifs de la banque ainsi qu'au Comité d'audit et des risques.

Pour le contrôle permanent du risque de crédits, la mise en place du service « Monitorage, qualité, et contrôle des crédits » assure la séparation et l'indépendance fonctionnelle de cette activité par rapport à celle de l'octroi des crédits.

L'Inspection, corps de contrôle périodique, assure son rôle par des vérifications sur pièces et sur place dans les différents services du siège comme en agence et dans les filiales. Elle réalise ses missions dans le cadre d'un Plan d'audit pluriannuel proposé au Comité d'audit et des risques et soumis au Conseil d'Administration pour approbation, après avoir reçu l'accord de la Direction audit interne de la Maison Mère. Les conclusions des missions d'audit interne font l'objet d'une appréciation indiquée sur une échelle de 1 à 4 en fonction de la sensibilité des points examinés. Ce rating de synthèse permet, au moins pour les agences et les centres d'affaires, d'effectuer des comparaisons et de déterminer des profils de risque.

L'administration des contrôles dans l'outil informatique pour la gestion de contrôles, processus et risques (Efront GRC) permet d'avoir un suivi du dispositif de contrôle permanent efficace et standardisé. Les agences et services, premier niveau de contrôle, doivent reporter mensuellement à travers cet outil la réalisation des contrôles au département contrôle permanent et conformité.

Le Manuel de contrôle interne de la banque tient compte des dispositions de la réglementation française et de la directive spécialisée de la Maison Mère. Celles-ci visent, notamment, à renforcer le rôle et l'indépendance du Contrôle interne. Ainsi, l'Inspection est rattachée hiérarchiquement au Président du Conseil d'Administration, fonctionnellement au Directeur général et rapporte au Comité d'audit et des risques. Ce dernier est composé de trois administrateurs et présidé par l'un d'eux. Le monitorage et contrôle des crédits, les responsables de la Gestion des Risques, du Contrôle permanent et de l'Inspection y exposent leurs travaux respectifs lors de ses réunions trimestrielles, auxquelles sont régulièrement invités le Directeur Général, certains responsables de la banque et les Commissaires aux comptes.

6 La structure

A fin 2017, l'effectif de la banque était de 234 personnes. Le réseau commercial s'appuie sur 14 agences réparties sur toute la France, 6 centres d'affaires PME et 4 antennes Private banking.

6.1 Les Comptes Sociaux

Les dividendes

Aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes pour l'exercice 2017. Les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des exercices 2014, 2015 et 2016 ont été respectivement les suivantes :

- aucun dividende en 2016;
- aucun dividende en 2015 ;
- aucun dividende en 2014;

La situation des principales filiales

Conformément à l'article 356 alinéa 2 de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales, nous vous rendons compte des résultats des filiales qui, au titre de l'exercice 2016, s'établissent comme suit :

SCI Victor Hugo

Cette filiale, propriétaire de divers locaux d'exploitation, perçoit les loyers et assure la gestion immobilière de ces locaux. En 2017, la société a vendu l'appartement sis à Cagnes sur Mer dont elle était propriétaire pour un montant de 110 000 €. A l'actif, les biens s'amortissent normalement et les disponibilités augmentent du fait du résultat positif. Le chiffre d'affaires est à 227 447 €, en hausse par rapport à l'exercice 2016, principalement en raison de la plus-value réalisée avec la vente de l'appartement sis à Cagnes sur Mer.

Monte Paschi Conseil

Monte Paschi Conseil enregistre cette année une perte égale à 143 967 euro :

- les produits d'exploitation sont d'environ 288 k€ (dont 225 k€ pour prestation de services),
- les charges s'élèvent à 434 k€ environ dont des charges financières (environ 189 k€) liées au payement des emprunts accordés par MPB, d'autres dépenses (environ 198 k€) et des impôts/taxes (environ 47 k€).

La situation des capitaux propres négatifs a été régularisée par le biais des opérations sur le capital social suivantes : augmentation de capital de 4 324 568,64 € suivie d'une réduction de celui-ci d'un montant de 4 036 441,14 € par résorption de pertes reportées à nouveau sur l'exercice 2017, à hauteur de ce même montant.

L'apport en compte courant d'associé d'un montant de 3 000 000 € a été intégralement remboursé.

Monte Paschi Conseil bénéficie de l'intégration fiscale de la banque.

6.2 Les Actionnaires

Au 31/12/2017, la répartition du capital était inchangée et se décomposait comme suit :

99.9999 % Banca Monte dei Paschi di Siena; 0.0001 % administrateurs de Monte Paschi Banque SA (aux termes d'un prêt d'action).

6.3 Les Administrateurs

Le décret de la loi NRE publié le 20 février 2002 précise que le rapport de gestion devra mentionner le cumul des mandats d'administrateur. Comme pour le Président, la loi ne s'applique pas aux autres administrateurs qui ont des mandats dans des sociétés anonymes hors du territoire français. La liste a été donnée à nos Commissaires aux Comptes et est à la disposition des actionnaires au Secrétariat Général de la banque.

6.4 Les Mandataires Sociaux

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Chaque Administrateur perçoit 100% de jetons de présence attribués pour chaque Conseil uniquement en cas de présence physique ou par visioconférence à la séance. A défaut, l'indemnité est limitée à hauteur de 75 % du montant alloué.

Aucune modification du montant global de jetons de présences/des critères de répartition susmentionnés n'a été décidé en 2017.

Mandats

Monsieur Guido RAVOET

Président du Conseil d'Administration de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Président du Conseil d'Administration de BANCA MONTE PASCHI BELGIO.

Monsieur Daniele BASTIANELLI

Directeur Général de MONTE PASCHI BANQUE SA.

Représentant Légal de MONTE PASCHI BANQUE SA gérante de la SCI VICTOR HUGO.

Il est rappelé que, aux termes de l'article L 225-51-1 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration de Monte Paschi Banque du 21 juin 2004 a décidé que la présidence du conseil d'administration et la direction générale de la société soient assurées de façon dissociée par deux personnes différentes (en ce qui concerne le président pour la durée de son mandat et concernant le directeur général pour une durée indéterminée).

7 Information aux institutionnels

Aux termes de la réglementation relative à la "divulgation des informations au marché" dans le cadre des accords internationaux d'exigence prudentielle applicable aux établissements de crédit dits "Bâle III" (Directive 2013/36/UE et Règlement Européen n°575/2013 du 26/06/2013, transposé en France par ordonnance du 20 février 2014 et arrêtés du 3 novembre 2014), le Groupe Montepaschi publie périodiquement les informations relatives au Pilier 3, sur base consolidée, sur son site Internet à l'adresse suivante :

https://www.mps.it/investors/investor-relations/raccolta-download/Pagine/download.aspx

Par ailleurs, le présent rapport figure sur notre site internet à l'adresse suivante :

https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel

et est disponible sous format papier en faisant la demande par écrit au Secrétariat général de la banque à l'adresse du siège social.

7.1 Informations dans le cadre de la réglementation Art L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce

Conformément aux dispositions des Articles L 441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous reportons ci-après la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard de nos fournisseurs, par date d'échéance.

Echéancier de paiement des fournisseurs

Montants en €uros

Échéances au 31 décembre	2016	2017
Échues 0/29 Jours	655 242	114 687
Échues 30/59 Jours	26 396	929
Échues >= 60 Jours	120 129	191 357
Non échues -1/-30 Jours	44 281	25 312
Non échues -31/-60 Jours	226	664
Non échues < -60 Jours	482	
Total	846 756	332 949

Les dettes échues sont payables dans le délai indiqué ci-dessus

Informations dans le cadre du règlement 91-01 du CRBF, article 9 concernant les modalités selon lesquelles le rapport de gestion est tenu à la disposition du public.

Le rapport annuel 2017² contenant le rapport de gestion, les comptes sociaux et consolidés, les annexes y afférant ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes est disponible sur notre site internet à l'adresse suivante : https://www.montepaschi-banque.fr/fr/espace-institutionnel mais également en faisant la demande par courrier au Secrétariat général de Monte Paschi Banque 11 Boulevard de la Madeleine 75001 PARIS.

RAPPORT ANNUEL **2017** - 39/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

7.2 Informations dans le cadre de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur bancaire sur la politique de rémunération des acteurs de marché et la politique de rémunération en général

Cet arrêté (art. 266) impose d'indiquer les informations quantitatives sur la rémunération d'une part des membres de l'organe exécutif et d'autre part des personnes dont les activités ont une incidence sur le profil de risque de l'entreprise.

Personnels dirigeants

- Dirigeants expatriés : la politique de rémunération est définie par la Maison Mère selon les critères définis par les directives du Groupe.
- Autres Dirigeants : une prime discrétionnaire peut être attribuée en cohérence avec la charge de responsabilités et selon les mêmes règles que pour l'ensemble du personnel.

Pour l'année 2017 aucune prime n'a été versée. Concernant la rémunération de l'organe exécutif, le nombre de dirigeants étant limité à 2 personnes dont un expatrié salarié de la Maison Mère, l'information ainsi demandée reviendrait à fournir des données individuelles ce qui n'est pas l'objectif de ce règlement.

Personnel de la salle des marchés

Depuis le 1^{er} juillet 2013 Monte Paschi Banque ne dispose plus de salle de marché, mais uniquement d'un front office avec un effectif et son backup, dont la rémunération est soumise aux mêmes règles que celles de l'ensemble du personnel.

Personnel des contrôles

Le Conseil d'administration détermine l'assiette de la rémunération (salaires et indemnités de rôle annuels) du responsable de l'Inspection/Audit Interne, du Responsable du Département Contrôle Permanent et Conformité et du Risk Manager, après avis du comité d'audit et des risques, sur proposition du Président du conseil d'Administration sur la base des lignes directrices du Groupe et des services compétents de la Maison Mère.

7.3 La politique de rémunération en général pour l'ensemble du personnel

Il n'existe pas de comité spécialisé en matière de rémunération dans notre entreprise. En l'absence de décret, les directives européennes ne traitant pas ce sujet et étant donné la taille de notre établissement, il a été décidé de ne pas instaurer de comité.

Notre politique de rémunération s'applique à l'ensemble du personnel y compris les membres de l'organe exécutif. Cette rémunération est fixe (salaire annuel brut) et ne comporte pas de partie variable.

Les rémunérations fixes sont déterminées sur la base du rôle et des responsabilités selon les niveaux de rémunération moyens exprimés par le marché.

Le processus décisionnel en matière de primes discrétionnaires dites au « mérite » à distribuer à l'ensemble du personnel est mis en œuvre selon les directives de la Maison Mère telles que définies

dans le rapport « relation sur la rémunération aux sens de l'art. 123-ter du texte unique de la finance », et est soumis, à chaque exercice, à l'approbation de l'Assemblée Générale de Monte Paschi Banque.

Afin d'assurer la cohérence des politiques et des procédures de rémunération dans le Groupe, et en raison de notre taille et des profils professionnels identifiés, il est préconisé de ne pas mettre en œuvre une politique de variables selon les modalités prévues par les normes professionnelles. En effet, ce système incitatif n'existe pas aujourd'hui dans notre entreprise et serait inapproprié et incohérent au vu de la typologie de personnel décrit au paragraphe I de ce rapport car :

Le niveau des rémunérations, et l'enveloppe des primes discrétionnaires ne sont pas significatifs et n'ont pas d'incidence sur le profil de risque de l'entreprise, le total des primes discrétionnaires ne dépassant pas 0,5% des fonds propres ni 1% de la masse salariale.

Pas d'incidence étant donné la taille de l'entreprise, son organisation interne, sa nature et la portée et son activité.

Chaque année, notre entreprise s'engage à vérifier la pertinence de sa politique au regard de l'évolution de l'activité et de l'environnement économique et réglementaire.

En raison de la persistance d'un scénario macroéconomique et financier défavorable, des difficultés rencontrées par le groupe, et de l'historique des résultats de MPB, il n'y a pas eu d'accord sur une augmentation générale des salaires et aucune prime n'a été distribuée en 2017. Aucune augmentation individuelle n'a été attribuée hormis les révisions au titre de la Garantie Salariale Individuelle prévue par la convention collective de la banque, représentant pour 2017 0,18 % de la masse salariale.

RAPPORT ANNUEL **2017** - 41/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

8 Les perspectives 2018

Pour la première fois depuis la crise de 2008, l'Europe semble avoir repris le chemin de la croissance : dans ce cadre, 2018 s'annonce comme une année décisive pour confirmer cette tendance, étant néanmoins précisé que ce scenario risque d'être impacté négativement par certains facteurs d'incertitude.

Par ailleurs, le niveau toujours assez faible de l'inflation, ainsi qu'un taux de chômage en amélioration mais qui demeure très élevé dans certains pays de la zone euro ont amené la Banque Centrale Européenne à poursuivre en 2017 sa politique monétaire expansionniste.

Il en découle que les taux d'intérêts, toujours situés à un niveau historiquement bas, continuent de poser un défi considérable au secteur bancaire européen.

Dans ce contexte, Monte Paschi Banque souhaite poursuivre avec conviction ses efforts de diversification des risques ainsi que de croissance harmonieuse de ses activités.

Cette volonté représente le fil rouge de la stratégie de développement commercial de notre établissement, structurée autour de mesures destinées à impacter de façon transversale ou sectorielle les différentes filières de la banque (Retail, Wealth Management et Corporate) :

Axes transversaux de développement

- poursuite des actions de conquête de nouveaux clients, avec une attention particulière pour les clients premium
- focus constant sur la récolte de ressources, directes ainsi qu'indirectes
- mise en place de nouvelles opérations de qualité en matière de crédit, avec une attention particulière au risque
- amélioration du taux d'équipement de la clientèle
- négociation de nouveaux partenariats, dans le but d'élargir constamment la gamme de solutions proposées aux clients
- lancement de campagnes commerciales destinées à des segments spécifiques de clientèle
- renforcement des synergies, à l'intérieur de notre établissement tout comme avec la Maison Mère

Axes sectoriels de développement

- montée en puissance du service de Gestion Conseillée, ayant vocation à devenir de plus en plus le levier du développement de l'activité de Conservation (filières Wealth Management, Retail et Corporate)
- enrichissement de l'offre de produits financiers campagnes systématiques de produits structurés, campagnes de FIP, développement de solutions OPCI – ainsi que de l'offre Assurance Vie (filières Wealth Management et Retail)

- progression des activités Paschi Easy Collect (cash management) et Crédit documentaires, fortement génératrices de PNB (filières Corporate)
- développement des solutions de Trade Finance auprès des clients / des prospects (filière Corporate)

Monte Paschi Banque continuera d'investir dans l'amélioration et le développement de son offre Omnicanale afin de répondre au besoin de mobilité de la clientèle de plus en plus grandissant.

 RAPPORT ANNUEL 2017
 - 44/114 Monte Paschi Banque

ANNEXES

BILAN CONSOLIDE 2017

En milliers d'euros

ACTIF	2017	2016	Variations en valeur	Évolution 2016/2017	PASSIF	2017	2016	Variations en valeur	Évolution 2016/2017
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,					Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,				
Comptes courants postaux	115 777	11 189	104 588	934,72%	Comptes courants postaux	-	-		ns
Créances sur les établissements de crédit	125 792	78 904	46 888	59,42%	Dettes envers les établissements de crédit	51 824	64 367	-12 543	-19,49%
Créances sur la clientèle	827 488	933 586	-106 098	-11,36%	Comptes créditeurs de la clientèle	1 023 521	1 013 748	9773	0,98%
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 829	93 721	10 107	10,78%	Dettes représentées par un titre	-	114	-114	-100,00%
Actions et autres titres à revenu variable	13	824	-811	-98,44%	Autres passifs	3 704	2 775	930	33,50%
Parts dans les entreprises liées	708	673	35	5,23%	Comptes de régularisation	37 679	29 885	7 794	26,08%
Immobilisations incorporelles	4 126	3 333	792	23,77%	Provisions	3 981	4 958	-977	-19,70%
Immobilisations corporelles	14 726	17 368	-2 642	-15,21%	Fonds pour risques bancaires généraux	600	800	-	0,00%
Autres actifs	16 290	15 208	1 084	7,13%	Dettes subordonnées	-	-	-	ns
Comptes de régularisation	22 298	27 588	-5 289	-19,17%	Capital souscrit	124 632	84 632	40 000	47,28%
					Primes d'émission	22 350	22 350	-	0,00%
					Réserves	49 139	48 488	652	1,34%
					Report à nouveau	-90 177	-61 866	-28 311	45,78%
					Résultat de l'exercice	3 791	-27 659	31 450	-113,70%
TOTAL DE L'ACTIF	1 231 046	1 182 392	48 653	4,11%	TOTAL DU PASSIF	1 231 046	1 182 392	48 653	4,11%
	1 231 040	1 102 332	40 033	7,1170		1 231 040	1 102 332	40 000	4,1170
Hors-Bilan		T			Hors-Bilan				
Engagements donnés	40.705			0.455	Engagements reçus	0.40.000			7.050
* Engagements de financement	48 700	47 670	1 030	2,16%	* E ngagements de financement	310 699	335 239	-24 541	-7,32%
* Engagements de garantie	150 444	160 403	-9 960	-6,21%	* E ngagements de garantie	41 669	39 562	2 107	5,32%

COMPTE DE RÉSULTAT 2017 (CONSOLIDES)

En milliers d'euros	2017	2016	Variations en valeur	Évolution 2016/2017
Intérêts et produits assimilés	29 475	33 746	- 4 271	-12,7%
Intérêts et charges assimilées	- 6 160	- 6 787	- 627	-9,2%
Intérêts nets	23 315	26 960	- 3 644	-13,5%
Revenu des titres à revenu variable	289	133	156	117,7%
Commissions (produits)	11 440	11 129	311	2,8%
Commissions (charges)	- 718	- 852	- 134	-15,7%
Commissions nettes	10 722	10 277	445	4,3%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	120	157	- 37	-23,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	-	27	ns
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	-	0	- 0	-100,0%
Produits nets de opérations financières	147	157	- 10	-6,6%
Autres produits d'exploitation bancaire	4 455	4 871	- 416	-8,5%
Autres charges d'exploitation bancaire	- 1 134	- 1 061	74	6,9%
Produits nets de l'exploitation bancaire	3 321	3 810	- 490	-12,9%
PRODUIT NET BANCAIRE	37 794	41 337	- 3 543	-8,6%
Charges générales d'exploitation	- 34 179	- 38 060	- 3 881	-10,2%
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions sur immo. Incorp. et corp.	- 2 592	- 3 836	- 1 243	-32,4%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 023	- 559	1 581	-283,1%
Coût du risque	- 1 680	- 26 531	- 24 851	-93,7%
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 658	- 27 090	26 432	-97,6%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	- 290	-	- 290	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÖTS	- 948	- 27 090	26 142	-96,5%
Résultat (perte) exceptionnel	4 739	- 569	- 5 308	-932,5%
Impôts sur les bénéfices *	-	-	-	ns
Dotation (reprise) des fonds pour risques bancaires généraux	-	-	-	ns
RESULTAT NET - PART DU GROUPE	3 791	- 27 659	31 450	-113,7%
* dont impôts différés	0	0		•
* dont participation des salariés groupe	0	0		
*IS groupe	0	0]	

Le résultat net par action est de 0,464 euros.

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

Faits significatifs

Augmentation de capital

En date du 9 juin 2017 il a été réalisé augmentation en une fois du capital social d'environ 40 M€.

Cette opération a permis de garantir le respect du ratio de solvabilité auquel la Banque est actuellement soumise, tout en disposant d'un capital conservation buffer adéquat afin de couvrir l'évolution future des Targets Total Capital Ratio.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les comptes consolidés de MONTE PASCHI BANQUE ont été préparés conformément aux principes comptables français applicables aux établissements de crédit. Les comptes consolidés regroupent les comptes de la MONTE PASCHI BANQUE (MPB) et de ses principales filiales et participations. Ils sont dénommés « Comptes consolidés du Groupe Monte Paschi Banque ». Ils sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement CRC 99-07.

Les comptes consolidés de MPB sont par ailleurs intégrés globalement, après reclassification IAS/IFRS, dans ceux de Banca Monte dei Paschi di Siena.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2017.

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement CRC 99-07, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement CRC 99-07, les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement CRC 99-07, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

- selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.
- selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction,
 titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2017, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - <u>Titres de placement :</u>

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement"; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement CRC 99-07, sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

d - Titres de participation :

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations:

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire	è	
(SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés et impôts différés :

Impôts courants

La charge d'impôt courant est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée en appliquant les taux et règles d'imposition en vigueur.

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus. MONTE PASCHI BANQUE et MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale.

- Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôts. Les impôts différés sont calculés au niveau de chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition en vigueur et en utilisant le taux d'impôt voté ou quasi-voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Ces impôts différés sont ajustés en cas de changement de taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation.

Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entité fiscale concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables attendus.

Le caractère récupérable des actifs d'impôts différés comptabilisés au cours d'exercices antérieurs est apprécié semestriellement et fait l'objet d'une revue semestrielle par le comité d'audit.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique impôts sur les bénéfices du compte de résultat consolidé.

Depuis l'exercice 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

A : clients sains

- B: clients sensibles, forborne et douteux

C : clients contentieux

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires). Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires).

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2009 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au Groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

La participation est liée aux résultats des sociétés ; elle existe en conséquence dans la mesure où ces résultats permettent de dégager une réserve de participation positive.

Pour l'exercice 2017 la participation pour l'ensemble des entités du groupe est nulle.

1.11) Provisions:

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux:

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2017, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1.5%;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (9,34% de 16 à 30 ans, 9,66% de 30 à 50 ans et 1,87% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.497.054 € au 31 décembre 2017 pour la banque. Ces évaluations sont totalement provisionnées. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b - Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités

de retraite La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 707.318€ au 31 décembre 2017 pour la banque. Aucune provision n'est à constituer en ce qui concerne les filiales.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2016 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2015 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2017.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF):

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

<u>1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :</u> Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - PRINCIPES ET MODALITES DE CONSOLIDATION :

Les sociétés contrôlées par MPB sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

Préalablement à leur inclusion dans les comptes consolidés, les comptes sociaux des sociétés consolidées sont, le cas échéant, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe. Toutes les opérations significatives réalisées entre les sociétés consolidées sont éliminées.

Les principes et méthodes comptables appliqués par les sociétés consolidées sont homogènes avec ceux imposés à la société Mère par le CRC 99-07.

Note 3 – SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES :

en EUR	Capital	Capitaux propres (hors résultat)	Quote-part du capital détenu	Valeur nette des titres	Chiffre d'affaires	Résultat de l'exercice	Dividendes encaissés
Monte Paschi Conseil (France) SAS 11 Boulevard de la Madeleine	326 240	327 309	100,00%	0	287 838	-143 967	0
75001 PARIS							
SCI Immobilière Victor Hugo	152	152	99,00%	150	174 672	222 477	0
11 Boulevard de la Madeleine							
75001 PARIS							

Note 4 - <u>CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT</u> :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2017 et 2016, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante.

CREANCES (EUR.000)								
	< 3 m	ois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	>	5 ans	2017	2016	Variation
COMPTES A VUE	79	540	0	0)	0	79 540	76 862	3,48%
PRETS JJ		0	0	0)	0	0	0	n.s
PRETS TERME		161	42 488	1 351		0	44 000	0	n.s
PRETS FINANCIERS		0	0	550)	938	1 488	1 724	-13,66%
CREANCES RATTACHEES		764	0	0		0	764	318	139,94%
	TOTAL 80	464	42 488	1 901		938	125 792	78 904	59,42%

DETTES (EUR	.000)							
		< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2017	2016	Variation
COMPTES A VUE		1 434	0	0	0	1 434	4 049	-64,57%
EMPRUNTS JJ		0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME		0	1 281	45 741	3 281	50 304	60 151	-16,37%
DETTES RATTACHEES		86	0	0	0	86	168	-48,87%
	TOTAL	1 520	1 281	45 741	3 281	51 824	64 367	-19,49%

Au cours du première semestre suite à une opération de collecte importante la banque a effectué un dépôt à terme d'environ 40M €. Cette opération explique la différence entre 2016 et 2017 sur les prêts à terme.

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.

La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15% et 10M€ à 0,05%) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle. En juin 2016 la banque a remboursé intégralement les 40 M€ pour pouvoir participer au nouveau programme TLTRO II pour le même montant.

Note 5 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2017 était la suivante :

(EUR.000)	2017	2016		2017	2016
CREANCES			DETTES		
Créances commerciales	20 708	24 554	comptes sur livrets	90 169	95 809
Prets clientèle financière	605	647	autres cptes épargne reglementés	4 873	6 149
Autres crédits	754 395	831 697	C/C créditeurs	769 263	785 247
C/C débiteurs	51 780	76 687	comptes à terme	158 598	125 976
Affacturage			emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	117
			certificats de dépots	-	-
			autres sommes dues	618	564
	827 488	933 586		1 023 521	1 013 862

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2017 et 2016, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2017	2016		2017	2016
CREANCES			DETTES		
Moins de 3 mois	140 455	176 153	Moins de 3 mois	876 654	895 902
De 3 mois à 1 an	110 733	113 570	De 3 mois à 1 an	63 480	25 540
De 1 à 5 ans	354 836	393 974	De l à 5 ans	67 167	73 867
Plus de 5 ans	219 730	247 592	Plus de 5 ans	13 240	16 060
Créances rattachées	1 733	2 297	Dettes rattachées	2 980	2 493
	827 488	933 586		1 023 521	1 013 862

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois. Intérêts Courus / Intérêts échus

(EUR.000)	2017	2016		2017	2016
CREANCES			DETTES		
Intérêts échus	457	754	Intérêts échus	2	3
Intérêts courus	1 276	1 563	Intérêts courus	2 978	2 489
	1 733	2 316		2 980	2 493

Note 6 - RISQUES SUR CREDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

K€	2017	2016	Variation
Engagements globaux bruts	900 833	1 005 700	-10,43%
Engagements sains	766 742	853 364	-10,15%
Engagements restructurés	30 276	48 009	-36,94%
Engagements douteux	99 965	100 258	-0,29%
Engagements douteux compromis	3 850	4 069	-5,38%
Dépréciations	73 345	72 114	1,71%
Engagements nets	827 488	933 586	-11,36%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	71%	69%	2,21%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	11,52%	10,37%	11,09%
Dépréciations (K€)	2017	2016	Variation
solde au 1er janvier	72 114	51 006	41,38%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	1 420	20 875	-93,20%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-182	233	-178,15%
Dotations et reprises liées à la décote	-6	0	0,00%
Solde au 31 décembre	73 345	72 114	1,71%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2017 entraîne une reprise nette de 182.289 €.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 7 – PORTEFEUILLE TITRES :

Au 31 Décembre 2017, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

(EUR.000)	2017	2016	Variation
Titres d'investissement	92 926	82 486	12,66%
dont douteux	0	0	
Titres de placement	8 965	9 234	-2,92%
Titres de transaction	0	0	
Autres titres	0	826	-100,00%
Créances rattachées	1 982	2 004	-1,10%
TOTAL	103 872	94 550	9,86%
Dépréciations	-31	-5	555,11%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux	0	0	
MONTANT NET	103 841	94 545	9,83%
Titres du secteur public	14 603	9 366	55,92%
Titres du secteur privé	87 257	83 176	4,91%
Créances rattachées	1 982	2 004	-1,10%
TOTAL	103 841	94 545	9,83%
Ventilation des titres d'investissement par durée résiduelle :			
(EUR.000)	2017	2016	0,05%
Moins de 3 mois	14 059	5 046	178,61%
De 3 mois à 1 an	10 091	2 852	253,83%
De 1 an à 5 ans	48 224	74 588	-35,35%
Plus de 5 ans	20 552	0	
TOTAL	92 926	82 486	12,66%
Titres côtés	101 847	92 529	

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- Alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macrocouverture des comptes à vue
- Optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2017, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 95.584 K€.

Le montant net des décotes (-)/surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 1 487 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2017, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 28.774 K€. En contrepartie, en incluant

les créances privées TRICP et ACC la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 58.862 K€. Depuis fin 2010, hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 8 – IMMOBILISATIONS:

(EUR.000)	2016	Augmentation	Dim inution	2017	Variation
Terrains et constructions	3 749	0	76	3 673	-2,03%
Droit au bail	3 429	0	350	3 079	-10,21%
Matériel de transport	0	0	0	0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 888	196	198	4 886	-0,04%
Agencements, installations	25 472	35	1 118	24 388	-4,25%
Œuvres d'Arts	324	0	0	324	0,00%
Immobilisations en cours	290	18	217	90	-68,97%
Logiciels	13 294	1 125	0	14 418	8,46%
Valeur brute	51 445	1 374	1 960	50 859	-1,14%
Amortissements					
Constructions	-1 240	-109	-71	-1 279	3,07%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-3 941	-484	-198	-4 227	7,26%
Agencements, installations	-12 174	-2 017	-1 062	-13 129	7,85%
Logiciels	-12 712	-333		-13 045	2,62%
Amortissements cumulés	-30 067	-2 942	-1 330	-31 680	5,37%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-677	0	-350	-327	n.s.
Valeur nette	20 701	-1 568	280	18 852	-8,93%

La diminution de la ligne « droit au bail » est consécutive à l'impact comptable des agences ayant fermé courant 2017.

Note 9 - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS:

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2017	2016	Variation
Dépôts de garantie versés	1 928	1 720	12,10%
T.V.A.	2 017	2 101	-4,03%
Créances d'impôt exigible	1 735	1 365	27,04%
Stocks d'immeubles	14 749	14 469	1,94%
- Provision sur stocks d'immeubles	(4 982)	(4 922)	1,22%
Divers	843	472	78,56%
TOTAL	16 290	15 206	7,13%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2017	2016	Variation
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2017	2016	Variation
AUTRES PASSIFS (EUR. 000) Primes sur instruments financiers	2017	2016	Variation -
	2017 - 52	2016 - 87	Variation - -40,58%
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Primes sur instruments financiers Prélèvements et autres impôts	- 52	- 87	- -40,58%
Primes sur instruments financiers Prélèvements et autres impôts T.V.A.	- 52 133	- 87 106	- -40,58% 24,95%
Primes sur instruments financiers Prélèvements et autres impôts T.V.A. Personnel et organismes sociaux	- 52 133 2 328	- 87 106 1 699	- -40,58% 24,95% 37,03%
Primes sur instruments financiers Prélèvements et autres impôts T.V.A. Personnel et organismes sociaux Comptes passage assurances	- 52 133 2 328	- 87 106 1 699	- -40,58% 24,95% 37,03%

MONTE PASCHI BANQUE est toujours propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé à Menton (06) pour une valeur de 4.686 K€. Cet immeuble a pour vocation à être revendu dans les délais les meilleurs et figure à ce titre en Stocks. En 2016, compte tenu de problèmes de commercialisation du bien, la Banque avait constitué de manière prudente une provision pour dépréciation de 1.600 K€.

MONTE PASCHI CONSEIL est toujours propriétaire de 23 appartements dans des immeubles résidentiels à Beaulieu et Beausoleil (06), également destinés prioritairement à la vente. Les actions pour commercialiser les biens ont été renforcées courant 2017 et, suite à deux compris de vente signés en fin d'année 2017, deux vente ont eu lieu en début 2018.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.660 K€.

Note 10 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2017	2016	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	6 999	2 160	223,99%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	960	685	40,08%
Comptes de recouvrement	-	10	-100,00%
Impôts différés	-	-	
Autres comptes débiteurs	14 339	23 252	-38,33%
TOTAL	22 298	26 107	-14,59%
PASSIF			
Charges à payer	2 522	3 207	-21,38%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 613	2 496	4,65%
Comptes de recouvrement	1 841	4 150	-55,63%
Autres comptes créditeurs	30 703	22 827	34,50%
TOTAL	37 679	32 681	15,29%

En 2014, la Banque a décidé de ne plus activer l'impôt différé.

Note 11 - PROVISIONS:

(EUR.000)	2016	dotations	reprises	utilisations	2017
Provisions	1 580	0	337	907	336
Provisions risques opérationnels	214	262	35	0	441
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 163	85	44	0	3 203
TOTAL	4 958	347	416	907	3 981

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement CRC 99-07.

Note 12 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

La variation des capitaux propres sur les deux derniers exercices s'établit comme suit :

(EUR. 000)	2015	Variations	Affectation	Résultat de	2016	Variations
			du résultat	l'exercice		
Capital social	69 632	15 000			84 632	21,54%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	-1 158	0	-12 220		-13 378	1055,27%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-12 220		12 220	-27 659	-27 659	126,34%
	78 603	15 000	0	-27 659	65 944	-16,10%

(EUR. 000)	2016	Variations	Affectation	Résultat de	2017	Variations
			du résultat	l'exercice		
Capital social	84 632	40 000			124 632	47,26%
Prime d'émission	22 350	0			22 350	0,00%
Réserves consolidées	-13 378	0	-27 659		-41 037	206,75%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-27 659		27 659	3 791	3 791	-113,71%
	65 944	40 000	0	3 791	109 735	66,41%

Suite à l'augmentation de capital de 40M€ réalisée en 2017 le capital social est désormais composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées. Le nombre d'actions émises à cette occasion s'élève à 2.624.671, d'une valeur nominale unitaire de 15,24 €.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 13 - INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES:

(EUR.000)	Prod	luits	Cha	rges	Marge	nette	Variations
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 145	1 299	1 469	1 907	-324	-608	-46,66%
Sur opérations avec la clientèle	25 090	29 362	3 319	3 454	21 770	25 908	-15,97%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 240	3 084	1 371	1 425	1 869	1 659	12,64%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	0	0	0	ns
Total	29 475	33 746	6 160	6 787	23 315	26 960	-13,52%

Note 14 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2017	2016	variation
Clientèle	8 827	8 657	1,96%
Opérations sur titres	1 114	1 041	7,07%
Opérations de hors-bilan	1 499	1 431	4,75%
TOTAL	11 440	11 129	2,79%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2017	2016	variation
Etablissements de crédit	57	86	-34,14%
Clientèle	615	712	-13,69%
Opérations sur titres	46	53	-13,30%
TOTAL	718	852	-15,74%
COMMISSIONS NETTES	10 722	10 277	4,33%

En application du règlement CRC 99-07, la Banque procède à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée

de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1° janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentées en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1.263 K€ (contre 1.098 K€ en 2016).

Note 15 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2017	2016
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 134	1 061
Opérations sur titres	80	69
Cotisations Fonds de garanties	213	168
Autres charges exploitations bancaires	842	824
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 454	4 871
Représentation fiscale	231	488
Gestion Comptes / Autorisations	1 327	1 408
Assurances	1 203	1 312
Banque à distance	483	501
Moyens Paiement	763	843
Autres Commissions diverses	447	319
Autres frais/dépenses refacturés	-	-
Autres exploitation bancaire (nets)	3 320	3 810

Note 16 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2017	2016
Salaires	11 851	13 462
Charges sociales	4 736	5 447
Dotations nettes risques personnel	(87)	(117)
IDR et médailles du travail	41	(312)
Impôts sur rémunérations	1 543	1 895
Impôts et taxes	802	756
Services extérieurs et autres frais administratifs	15 294	16 929
TOTAL	34 179	38 060

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 342 K€ contre 338 K€ en 2016.

Note 17 – COÛT DU RISQUE :

	2017	2016
Dotations aux dépréciations	-4 565	-24 343
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-509	-968
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	0
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	-60	-4 825
Reprises de dépréciations	4 524	4 179
Pertes sur créances irrécouvrables		
couvertes par des dépréciations	-1 183	-482
Pertes sur créances irrécouvrables		
non couvertes par des dépréciations	-53	-253
Récupérations sur créances amorties	167	161
Reprises de provisions dépréciations passifs	0	0
TOTAL	-1 680	-26 531

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 482 K€ pour 2017 et 734 K€ pour 2016 en application du règlement CRC 99-07.

Note 18 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

(EUR. 000)	2017	2016
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	349	443
Charges exceptionnelles	259	897
TOTAL	608	1 340
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	275	205
Produits exceptionnels	5 072	565
TOTAL	5 347	770
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 739	(570)

En produit figure notamment la récupération d'environ 5 M€ suite au jugement en faveur de la banque d'une procédure contre l'administration fiscale française.

Note 19 - IMPÔT SUR LES SOCIETES :

Au titre de l'exercice 2017, la charge nette de l'impôt sur les sociétés est nulle.

Note 20 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2017	2016
Euro à recevoir contre devises à livrer	8 421	13 795
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	2 188	10 275
Opérations d'échanges financiers	6 232	3 521
Devises à recevoir contre euro à livrer	69	3 556
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	3 551
Opérations d'échanges financiers	69	6
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 21 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2017 comme suit :

POSITIONS					Total 2017	Total 2016	Jsute valeur 2017
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe			1 167	10 334	11 500	16 063	-1 402
Emprunteur taux variable			5 270	840	6 110	9 683	-183
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	6 437	11 174	17 610	25 746	-1 585

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement CRC 99-07.

Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 22 - CONSTITUTION DU RESULTAT CONSOLIDE :

	2017	2016
Résultat social de MONTE PASCHI BANQUE SA	4 440 K€	-28 898 K€
Résultat social de MONTE PASCHI CONSEIL (FRANCE) SAS	-144 K€	-3 449 K €
Neutralisation provisions intra-groupe	-506 K €	4 688 K€
Dividendes versés par MPC à MPB		
Impôts différés		
	3 791 K€	-27 659 K€

^{*} Opérations intragroupe retraitées en consolidation

Note 23 - RATIOS REGLEMENTAIRES:

La banque respecte au 31 décembre 2017 l'ensemble des ratios prudentiels.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie qui n'a pas été utilisée en 2017.

Au niveau du risque de liquidité la banque affiche un LCR et un NSFR largement supérieurs au minimum requis.

Note 24 – EFFECTIF:

La moyenne de notre effectif au 31/12/2017 se ventile de la façon suivante :

Cadres Hors Classe: 3

Cadres : **141**

Employés: 113

Note 25 - HONORAIRES DES CAC:

Les honoraires des commissaires aux comptes facturées au titre de l'exercice 2017, pour leurs travaux de commissariat aux comptes, certification, examens des comptes individuels et consolidés, sont décomposés de la façon suivante :

Cabinets	Missions d'Audit	Missions Non-Audit	
Ernst & Young	144,5	27,3	
MBV	46,3	10,8	

(montants HT en milliers d'euros)

Note 26 - REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS:

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Note 27 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est fait obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2017.

INFORMATIONS 31.12.2017

RELATIVES **AUX** IMPLANTATIONS ET ACTIVITES AU

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier modifié par l'ordonnance n° 2014-158 du 20 février 2014 impose aux établissements de crédit de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités, incluses dans leur périmètre de consolidation, dans chaque État ou territoire.

Les tableaux ci-après, en application de l'article précité, mentionnent les informations requises.

- Périmètre de consolidation

Nom implantation	Nature d'activité	Localisation géographique
Monte Paschi Banque	Banque	France
Monte Paschi Conseil	Intermédiation immobilière	France
SCI Victor Hugo	Immobilier d'exploitation	France

Détail par pays*

	France
Produit net bancaire	37,794
Effectifs, en équivalent temps plein	230
Bénéfice ou perte avant impôt	3,791
Montant des impôts sur les bénéfices	-
dont impôts différés	-
Subventions publiques reçues	-

^{*}Données en millions d'euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

MBV et Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

RAPPORT ANNUEL **2017** - 71/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

MBV et Associés 26, rue Cambacérès 75008 Paris

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris ERNST & YOUNG et Autres Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense Cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Monte Paschi Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Risque de crédit sur le portefeuille « entreprises » et « sociétés civiles immobilières (SCI) »

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque est exposée au risque de crédit, principalement sur les entreprises et les sociétés civiles immobilières (SCI).

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés, s'il existe une indication objective de dégradation du risque de crédit, une dépréciation individuelle est comptabilisée.

Au 31 décembre 2017, le stock de dépréciations individuelles s'élève à 73,3 M€.

La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations pour risque de crédit se caractérise par :

- l'attribution de notes internes, qui déclenche ou non le déclassement des encours;
- le calcul de la dépréciation des encours déclassés.

Compte tenu du fait que ce jugement étant susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Notre réponse

Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- en incluant à nos équipes des spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation;
- le classement des encours entre encours sains et douteux.

Nous avons:

- calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux et contentieux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux et contentieux par des dépréciations. Le cas échéant, nous avons analysé les écarts constatés;
- pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations;

- examiné des dossiers de crédits dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédits;
- le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monte Paschi Banque S.A. par votre assemblée générale du 17 avril 2014 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 14 mai 1996 pour le cabinet MBV et Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet MBV et Associés dans la vingt-deuxième.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

MBV et Associés

ERNST & YOUNG of Autres

Etienne De Bryas

Olivier Durand

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN SOCIAL 2017

En milliers d'euros

ACTIF	2017	2016	Variations en valeur	Variation	PASSIF
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public,					Caisse, Instituts d'émission, Trésor F
Comptes courants postaux	115 777	11 189	104 588	934,72%	Comptes courants postaux
Créances sur les établissements de crédit	125 792	78 904	46 888	59,42%	Dettes envers les établissements de
Créances sur la clientèle	835 685	943 077	-107 392	-11,39%	Comptes créditeurs de la clientèle
Obligations et autres titres à revenu fixe	103 829	93 721	10 107	10,78%	Dettes représentées par un titre
Actions et autres titres à revenu variable	13	824	-811	-98,44%	Autres passifs
Parts dans les entreprises liées	1 360	4 285	-2 925	-68,25%	Comptes de régularisation
Immobilisations incorporelles	4 126	3 333	792	23,77%	Provisions
Immobilisations corporelles	14 042	16 640	-2 598	-15,61%	Fonds pour risques bancaires généra
Autres actifs	7 916	6 814	1 102	16,17%	Dettes subordonnées
Comptes de régularisation	22 488	27 677	-5 189	-18,75%	Capital souscrit
					Primes d'émission
					Réserves
					Report à nouveau
					Résultat de l'exercice
			<u> </u>		
TOTAL DE L'ACTIF	1 231 027	1 186 465	44 562	3,76%	TOTAL DU PASSIF

PASSIF	2017	2016	Variations en valeur	Variation
Caisse, Instituts d'émission, Trésor Public, Comptes courants postaux	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	51 824	64 367	-12 543	-19,49%
Comptes créditeurs de la clientèle	1 023 521	1 013 838	9 683	0,96%
Dettes représentées par un titre	-	114	-114	-100,00%
Autres passifs	3 702	2 772	930	33,53%
Comptes de régularisation	37 665	29 872	7 793	26,09%
Provisions	3 981	9 608	-5 627	-58,56%
Fonds pour risques bancaires généraux	600	600	-	-
Dettes subordonnées	-	0	-	
Capital souscrit	124 632	84 632	40 000	47,26%
Primes d'émission	22 350	22 350	-	-
Réserves	48 484	48 484	-	-
Report à nouveau	- 90 174	-61 276	-28 898	47,16%
Résultat de l'exercice	4 440	-28 898	33 338	-115,37%

				٠,٠٠,٠
Hors-Bilan				
Engagements donnés				
* Engagements de financement	48 700	47 670	1 030	2,16%
* Engagements de garantie	150 554	160 403	-9 850	-6,14%

6%	TOTAL DU PASSIF	1 231 027	1 186 465	44 562	3,76%
	Hors-Bilan				
	Engagements reçus				
8%	* Engagements de financement	310 699	325 439	-14 741	-4,53%
1%	* Engagements de garantie	41 669	39 562	2 107	5,32%

COMPTE DE RÉSULTAT 2017 (SOCIAL)

En milliers d'euros	2017	2016	Var en valeur	Evol.
Intérêts et produits assimilés	29 665	33 854	-4 189	-12,4%
Intérêts et charges assimilées	-6 160	-6 787	627	-9,2%
Revenu des titres à revenu variable	289	133	156	117,7%
Commissions (produits)	11 440	11 129	311	2,8%
Commissions (charges)	-718	-852	134	-15,7%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	120	157	-37	-23,6%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	27	0	27	9812,0%
Gains ou pertes sur opérations sur instruments financiers	0	0	0	ns
Autres produits d'exploitation bancaire	4 497	4 964	-467	-9,4%
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 134	-1 025	-109	10,7%
PRODUIT NET BANCAIRE	38 026	41 572	-3 547	-8,5%
Charges générales d'exploitation	-34 202	-38 106	3 904	-10,2%
Dotations aux amort., dépréciations et provisions sur immob. Incorp. et corporelles	-2 553	-3 797	1 243	-32,7%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 270	-330	1 600	-485,3%
Coût du risque	-1 175	-27 994	26 819	-95,8%
RESULTAT D'EXPLOITATION	96	-28 323	28 419	-100,3%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-400	0	-400	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-304	-28 323	28 019	-98,9%
Résultat exceptionnel	4 744	-575	5 319	-925,6%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	ns
(Dotation) reprise des fonds pour risques bancaires généraux	0	0	0	ns
RESULTAT NET	4 440	-28 898	33 338	-115,4%

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Faits significatifs

Augmentation de capital

En date du 9 juin 2017 il a été réalisé augmentation en une fois du capital social d'environ 40 M€.

Cette opération a permis de garantir le respect du ratio de solvabilité auquel la Banque est actuellement soumise, tout en disposant d'un capital conservation buffer adéquat afin de couvrir l'évolution future des Targets Total Capital Ratio.

Augmentation de capital de la filiale MPC

En décembre a été finalisée l'opération d'augmentation de capital d'environ 4.3 M€ via un apport de trésorerie pour la filiale Monte Paschi Conseil. Cette augmentation, suivie d'une réduction de capital par compensation du report à nouveau, permet à MPC d'afficher un passif conforme aux attentes réglementaires.

Note 1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES:

Les comptes sociaux de Monte Paschi Banque S. A. sont établis conformément aux principes comptables fixés par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables relatifs aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Les principales méthodes comptables adoptées par la Banque sont les suivantes :

1.1) Principes comptables et méthodes d'évaluation :

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2) Changement de méthode comptable

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable durant l'exercice 2017

1.3) Opérations libellées en devises :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, les créances et dettes libellées en devises sont converties aux taux de change indiqués par la Banque de France le dernier jour de la Bourse du mois de décembre. Les différences pouvant résulter de cette conversion sont portées au compte de résultat. Les positions de change sont réévaluées mensuellement en appliquant le cours en vigueur en fin de mois. Le résultat de change ainsi dégagé est inclus dans le compte de résultat sous la rubrique "Solde en bénéfice ou en perte des opérations de change".

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de l'opération.

En application du règlement 2014-07 de l'ANC les positions de change à terme sont réévaluées :

- au cours du terme lorsqu'il s'agit d'opérations de change à terme dites « sèches » ou d'opérations de change à terme effectuées en couverture d'une autre opération de change à terme;
- au cours du comptant pour les autres opérations, en particulier les swaps cambistes.

1.4) Opérations sur instruments financiers :

La banque intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, de taux d'intérêts essentiellement.

L'évaluation des instruments de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur un marché organisé ou assimilé et inclus dans un portefeuille de transaction est effectuée par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants sont directement portés dans les résultats de l'exercice, qu'ils soient latents ou réalisés. Ils sont inscrits au compte de résultat, sous la rubrique « Gains et pertes sur opérations financières ».

Les résultats relatifs aux contrats négociés de gré à gré constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis, selon la nature de l'instrument. Les pertes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Les opérations complexes (ASSET SWAPS), classées en portefeuille d'investissement, ne font l'objet d'aucune réévaluation au prix de marché.

1.5) Opérations sur titres :

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC, la Banque a classé sous la rubrique "Opérations sur titres" tous les titres achetés dans le cadre de ses interventions habituelles :

-selon leur nature : titres à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable, obligations assimilables du trésor, titres à revenu fixe et titres à revenu variable.

-selon le portefeuille de destination en fonction de l'intention de gestion : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement ou titres de participation.

Les règles d'évaluation et de classement sont ainsi présentées de la manière suivante :

a - Titres de transaction :

Les interventions effectuées dès l'origine avec l'intention de vendre les titres au plus tard au terme d'une durée de détention de six mois sont classées sous la rubrique "Titres de transaction". Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. À chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat. Au 31 décembre 2017, la banque ne détient aucun titre de cette nature.

b - Titres de placement :

Sous la rubrique "Titres de placement" sont classées les actions et les obligations détenues par la Banque. Les obligations sont inscrites à leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. A chaque arrêté comptable, les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable, corrigée des amortissements de la décote, et le prix de marché des titres sont constatées par voie de dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. Les intérêts courus non échus du portefeuille obligataire sont inscrits dans les produits de l'exercice.

c - Titres d'investissement :

Les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable sont classés sous la rubrique "Titres d'investissement"; ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors coupon couru et hors frais d'acquisition. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenu fixe est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produits sur la durée de vie résiduelle des titres.

Ces titres d'investissements peuvent être couverts par des contrats d'échange de taux d'intérêts. Lors de l'arrêté comptable, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation, sauf s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles ou une probabilité de défaillance de l'émetteur.

Conformément au règlement 2014-07 de l'ANC sont considérées comme douteux les titres d'investissement pour lesquels la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérés comme douteux les titres présentant un impayé de 3 mois, ainsi que les titres présentant des caractéristiques de risque avéré.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession de titres d'investissement sont présentées dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

<u>d - Titres de participation :</u>

Les titres de participation sont comptabilisés au prix de revient. A la clôture de l'exercice, il est procédé à une évaluation de la valeur d'utilité de ces titres et les dépréciations en découlant sont constatées en déduction de l'actif.

1.6) Immobilisations:

Les immobilisations sont inscrites au prix de revient historique sous déduction des amortissements cumulés.

Les méthodes d'amortissements et les durées de vie estimées sont les suivantes :

Constructions	25 à 35 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Mobilier et matériel de bureau, agencements, installations	5 et 10 ans	Linéaire
Autre matériel informatique	3 ans	Dégressif
Frais de développement et d'acquisition de logiciels	1 et 3 ans	Linéaire
Frais de développement et d'acquisition du progiciel bancaire (SAB)	5 ans	Linéaire
Droit au bail	Non amorti	

1.7) Impôt sur les sociétés :

Les revenus en intérêts de source étrangère sont comptabilisés nets de retenue à la source.

Les crédits d'impôt relatifs à ces revenus sont imputés sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice de comptabilisation de ces revenus.

1.8) Créances sur la clientèle :

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les prêts consentis et les engagements de crédit confirmés sont répartis entre les encours réputés sains, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une restructuration, et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie depuis le 1^{er} janvier 2005 sur un système de notation des risques de crédit de la Maison Mère en les répartissant en trois grandes rubriques :

- A: clients sains;
- B : clients sensibles forborne et douteux ;
- C: clients contentieux.

Ces rubriques sont assorties de sous rubriques déterminant le degré de risque établi pour un client ou groupe de clients.

Des garanties sont prises de manière à prémunir la banque contre les risques d'insolvabilité du débiteur (exemple : garanties personnelles ou garanties hypothécaires. Monte Paschi Banque diversifie les sûretés retenues afin de limiter ces risques : collatéraux physiques ou garanties bancaires)

Sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles la banque estime qu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements. Sont ainsi considérées comme douteuses les créances présentant un impayé de 3 mois (6 mois pour les crédits immobiliers et 9 mois pour les crédits aux collectivités territoriales), les créances présentant des caractéristiques de risque avéré ou faisant l'objet d'une procédure contentieuse. Le déclassement en douteux d'une créance entraîne immédiatement celui de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie, selon le principe de contagion, et le cas échéant, le déclassement en douteux des contreparties du même groupe, selon une analyse au cas par cas. Par ailleurs, la Monte Paschi Banque applique depuis le 1^{er} janvier 2008 les dispositions du règlement n°2007-06 du 14 décembre 2007 relatif au caractère douteux des découverts.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines, à condition qu'il ne présente aucun risque avéré et qu'aucune procédure contentieuse ne soit en cours. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration dont les termes sont respectés depuis plus d'un an (cure period) sont également reclassées parmi les créances saines.

Lorsque la restructuration d'une créance reclassée parmi les créances saines a été conclue à des conditions hors marché, celle-ci est spécifiquement identifiée et donne lieu au calcul d'une décote représentant l'écart d'intérêt entre les nouvelles conditions de rémunération et le taux d'intérêt d'origine de la créance. Lorsqu'une créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente

à nouveau des échéances impayées, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

Enfin, sont considérés comme douteux compromis les encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé.

1.9) Dépréciations sur créances douteuses :

Les dépréciations sur créances douteuses sont dotées sur la base des risques de non recouvrement6évalués par la Direction de la Banque. Les dépréciations en euros affectées aux risques en euros et en devises sont déduites des rubriques appropriées de l'actif du bilan. Les intérêts impayés à plus de 3 mois sont considérés comme douteux et sont en conséquence intégralement dépréciés.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécouvrables, les récupérations sur créances amorties, l'effet d'actualisation sur les flux futurs recouvrables relatif au calcul des dépréciations et les décotes calculées sur créances restructurées sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque », à l'exclusion des dotations aux dépréciations relatives aux intérêts sur créances douteuses présentées, comme les intérêts ainsi dépréciés, dans le produit net bancaire. L'étalement actuariel de la décote sur créances restructurées et l'effet de désactualisation figurent au même titre que les intérêts dans le produit net bancaire.

1.10) Accord de participation des salariés :

La MONTE PASCHI BANQUE a conclu un accord de participation en 2001.

Bien que les autres sociétés du groupe MONTE PASCHI aient un effectif inférieur à cinquante salariés, seuil au-delà duquel la participation est obligatoire, la Direction souhaite faire bénéficier de la participation l'ensemble des salariés en raison de leur appartenance au groupe. En conséquence, il a été décidé d'instituer un régime de participation des salariés commun à ces quatre sociétés conformément aux dispositions de l'article L3322-7 du Code du travail.

1.11) Provisions :

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de Monte Paschi Banque à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalent de celui-ci.

Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures ainsi couvertes.

1.12) Passifs sociaux:

Les avantages relatifs aux engagements sociaux versés au personnel sont comptabilisés en application de la recommandation n° 2013-R-02 de l'Autorité des Normes comptables.

a - Indemnités de départ à la retraite :

Dans le cadre de la Convention Collective, la banque verse au Personnel partant en retraite une indemnité de départ. Une évaluation actuarielle des indemnités de départs à la retraite a été effectuée selon la méthode prospective avec variante ; la dette enregistrée correspond à la valeur actuelle des droits potentiels pour le personnel en activité avec projection des augmentations futures de salaires dans le cadre du départ à l'initiative des salariés. Pour l'année 2017, les critères de projection ont été affinés et pris en compte pour cadrer le mieux possible au contexte de la banque et ont été définis comme suit.

- âge moyen de départ à la retraite estimé à 62 ans ;
- taux moyen de revalorisation annuelle des rémunérations de 1,5%;
- taux de turn-over variable selon la tranche d'âge (9,34% de 16 à 30 ans, 9,66% de 30 à 50 ans et 1,87% de 50 à 75 ans).

La dette s'élève à 2.497.054 € au 31 décembre 2017 pour la banque, Ces évaluations sont totalement provisionnées. Ces estimations sont la résultante d'une étude statistique et démographique faite par nos ressources humaines afin de tenir compte de la réalité de notre population.

b – Indemnités médailles du travail :

Conformément à la note d'instruction interne et en harmonie avec les dates d'obtention de la Médaille du Travail, une gratification d'ancienneté est versée dans les conditions suivantes :

- 20 ans d'ancienneté professionnelle : 1 mois de salaire ;
- 30 ans d'ancienneté professionnelle : 1,5 mois de salaire ;
- 35 ans d'ancienneté professionnelle : 1,75 mois de salaire ;
- 40 ans d'ancienneté professionnelle : 2 mois de salaire.

Cette gratification est calculée en fonction de l'ancienneté professionnelle tous employeurs confondus. Les critères de projection retenus sont équivalents à ceux appliqués pour les indemnités de retraite.

La provision constituée au titre des médailles du travail s'élève à 707.318 € au 31 décembre 2017 pour la banque.

c - Rattachement de la C. R. P. B. au régime de retraite complémentaire et de prévoyance KLESIA :

Les pensions et retraites du Personnel sont prises en charge par des organismes spécialisés auxquels sont régulièrement versées les cotisations.

Par la circulaire n° 2006-02, le Conseil d'administration de la CRPB a décidé de suspendre le versement des cotisations patronales tant que cet organisme reste excédentaire. C'est pourquoi aucune cotisation au titre de l'exercice 2017 n'a été appelée. Les calculs effectués permettent en effet d'indiquer que les réserves au 31 décembre 2015 couvrent les dépenses futures résultant de la mise en œuvre de l'accord collectif. Dans ces conditions, la Monte Paschi Banque n'a enregistré aucun engagement à l'égard de la CRPB au titre du complément bancaire pour l'exercice 2017.

1.13) Compte Personnel de Formation (CPF):

Le DIF (Droit Individuel à la Formation), institué par l'Accord National Interprofessionnel du 5 décembre 2003, repris par la loi du 4 mai 2004 a été remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF) à compter du 1er janvier 2015.

Les heures acquises jusqu'au 31.12.2014 au titre du DIF (soit 26.726 heures) sont transférées sur le CPF et sont utilisables jusqu'au 31.12.2020.

L'acquisition des heures CPF s'effectue à hauteur de 24 heures par an jusqu'à un plafond de 120 heures, puis à hauteur de 12 heures par an jusqu'à un plafond de 150 heures.

Contrairement au DIF, les heures CPF sont rattachées au salarié et non plus à l'entreprise.

C'est pourquoi l'acquisition des heures CPF est gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'incrémentation du compteur intervient à la fin du 1er trimestre suivant l'année de référence.

1.14) Gains ou pertes sur actifs immobilisés :

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés regroupent les plus ou moins-values de cession ainsi que les dépréciations sur titres de participation et parts dans les entreprises liées, titres d'investissement et immobilisations d'exploitation.

Note 2 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT :

Les créances et dettes envers les établissements de crédit sont classées au bilan suivant leur durée. A la fin des exercices 2017 et 2016, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir était la suivante :

CREANCES (EUR.000)							
		< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2017	2016	Variation
COMPTES A VUE		79 540	0	0	0	79 540	76 862	3,48%
PRETS JJ		0	0	0	0	0	0	n.s.
PRETS TERME		161	42 488	1 351	0	44 000	0	n.s.
PRETS FINANCIERS		0	0	550	938	1 488	1 724	-13,66%
CREANCES RATTACHEES		764	0	0	0	764	318	139,94%
	TOTAL	80 464	42 488	1 901	938	125 792	78 904	59,42%

DETTES (EUR.00	00)							
		< 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	> 5 ans	2017	2016	Variation
COMPTES A VUE		1 434	0	0	0	1 434	4 049	-64,57%
EMPRUNTS JJ		0	0	0	0	0	0	n.s.
EMPRUNTS TERME		0	1 281	45 741	3 281	50 304	60 151	-16,37%
DETTES RATTACHEES		86	0	0	0	86	168	-48,87%
	TOTAL	1 520	1 281	45 741	3 281	51 824	64 367	-19,49%

Au cours du première semestre suite à une opération de collecte importante la banque a effectué un dépôt à terme d'environ 40M €. Cette opération explique la différence entre 2016 et 2017 sur les prêts à terme.

En juin 2014, parmi les mesures de politique monétaire, la BCE a annoncé un nouveau programme d'opération de financement des établissements de crédit (TLTRO : Targeted Long-Term Refinancing Operations) visant en priorité à contenir l'activité de prêt bancaire au secteur privé non financier.

La Banque a décidé de participer à ce programme et bénéficie d'une allocation de 40M€ (30 M€ à 0,15% et 10M€ à 0,05%) pour une durée de 2 ans, renouvelable 2 ans sous la condition d'accroissement des emplois clientèle. En juin 2016 la banque a remboursé intégralement les 40 M€ pour pouvoir participer au nouveau programme TLTRO II pour le même montant.

Note 3 - CRÉANCES ET DETTES ENVERS LA CLIENTELE ET REPRESENTÉES PAR UN TITRE :

La répartition typologique des créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre au 31 Décembre 2017 était la suivante :

(EUR.000)	2017	2016		2017	2016
CREANCES			DETTES		
Créances commerciales	20 708	24 554	comptes sur livrets	90 169	95 809
Prets clientèle financière	605	647	autres cptes épargne reglementés	4 873	6 149
Autres crédits	762 592	841 188	C/C créditeurs	769 263	785 338
C/C débiteurs	51 780	76 687	comptes à terme	158 598	125 976
Affacturage	-	-	emprunts clientèle financière	-	-
			bons de caisse	-	117
			certificats de dépots	-	-
			autres sommes dues	618	564
	835 685	943 077		1 023 521	1 013 952

Les créances et dettes envers la clientèle et représentées par un titre sont classées au bilan suivant leur durée.

A la fin des exercices 2017 et 2016, la présentation de ces postes selon la durée restant à courir est la suivante :

(EUR.000)	2017	2016		2017	2016
CREANCES			DETTES		
Moins de 3 mois	140 455	176 153	Moins de 3 mois	876 654	895 992
De 3 mois à 1 an	118 930	123 041	De 3 mois à 1 an	63 480	25 540
De 1 à 5 ans	354 836	393 974	De 1 à 5 ans	67 167	73 867
Plus de 5 ans	219 730	247 592	Plus de 5 ans	13 240	16 060
Créances rattachées	1 733	2 316	Dettes rattachées	2 980	2 493
	835 685	943 077		1 023 521	1 013 952

Les créances douteuses sont classées dans les créances de moins de 3 mois.

Note 4 - RISQUES SUR CRÉDITS A LA CLIENTELE :

L'analyse des encours au regard des dépréciations constatées se présente ainsi :

wa	2047	2016	
K€	2017	2016	Variation
Engagements globaux bruts	909 030	1 015 191	-10,46%
Engagements sains	774 939	862 855	-10,19%
Engagements restructurés	30 276	48 009	-36,94%
Engagements douteux	99 965	100 258	-0,29%
Engagements douteux compromis	3 850	4 069	-5,38%
Dépréciations	73 345	72 114	1,71%
Engagements nets	835 685	943 077	-11,39%
Taux de couverture des engagements douteux et douteux compromis	71%	69%	2,21%
Poids des douteux et douteux compromis sur encours global	11,42%	10,28%	11,13%
Dépréciations (K€)	2017	2016	Variation
solde au 1er janvier	72 114	51 006	41,38%
Dotations et reprises, utilisation de l'exercice	1 420	20 875	-93,20%
Dotations et reprises liées à l'effet temps	-182	233	-178,15%
Dotations et reprises liées à la décote	-6	0	0,00%
Solde au 31 décembre	73 345	72 114	1,71%

L'actualisation des flux futurs sur les créances douteuses et douteuses compromises au titre de l'exercice 2017 entraı̂ne une dotation nette de 182.289 €.

Les créances restructurées ont été redéfinies dans le cadre du nouveau « règlement des crédits » pour correspondre à la définition prévue à l'annexe V du règlement d'exécution 2015/227 de la Commission européenne du 09/01/15. Elles concernent les contrats de créances pour lesquels des mesures de renégociation ont été appliquées. Les mesures de renégociation consistent en des concessions envers

un débiteur qui éprouve ou est sur le point d'éprouver des difficultés à honorer ces engagements financiers.

Les encours douteux compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

Note 5 - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES :

Les filiales et participations au 31 Décembre 2017 sont les suivantes (en milliers d'euros) :

				Capitaux	
			Quote-part	propres hors	Résultat de
	31/12/2016	31/12/2017	détenue	résultat	l'exercice
Filiales (France)					
Monte Paschi Conseil (France) SAS	0	180,3	100,00%	327,3	-144
SCI Immobilière Victor Hugo	0,1	0,1	99,00%	0,1	222
TOTAL	0	180			
Autres participations					
Avances aux associés et parts SCI	3 783	550			
Monte Paschi Luxembourg	25	25			
Certificats d'associations	477	604			
TOTAL	4 285	1 179			
TOTAL GENERAL	4 285	1 360			

En 2017 Monte Paschi Conseil a bénéficié d'une augmentation de capitale en numéraire d'environ 4.3 M€. Cette augmentation a permis de régulariser les fonds propres négatifs de la filiale et a aussi permis le remboursement de compte-courant d'associé de 3M€ et d'une partie de la dette envers avec MONTE PASCHI BANQUE SA.

Le titres de participation détenus par MONTE PASCHI BANQUE SA ont été provisionnés d'envois 4 M€

Compte tenu des résultats de la filiale, la SCI IMMOBILIERE VICTOR HUGO a procédé au remboursement partiel du compte-courant d'associé qui affiche aujourd'hui une valeur de 550 k€.

Les autres avances aux associés représentent le compte de la SCI IMMOBILIERE VICTOR HUGO.

Les résultats de MONTE PASCHI CONSEIL (France) bénéficient de l'intégration fiscale avec MONTE PASCHI BANQUE SA.

Note 6 - PORTEFEUILLE-TITRES :

Au 31 Décembre 2017, la banque détient dans son portefeuille les valeurs suivantes :

	(EUR.000)	2017	2016	Variation
Titres d'investissement		92 926	82 486	12,66%
dont douteux		0	0	
Titres de placement		8 965	9 234	-2,92%
Titres de transaction		0	0	
Autres titres		0	826	-100,00%
Créances rattachées		1 982	2 004	-1,10%
TOTAL		103 872	94 550	9,86%
Dépréciations		-31	-5	555,11%
dont dépréciations sur titres d'investissements douteux				
MONTANT NET		103 841	94 545	9,83%
Titres du secteur public		14 603	9 366	55,92%
Titres du secteur privé		87 257	83 176	4,91%
Créances rattachées		1 982	2 004	-1,10%
TOTAL		103 841	94 545	9,83%
Ventilation des titres d'investissement par durée	résiduelle :			
	(EUR.000)	2017	2016	
Moins de 3 mois	()	14 059	5 046	178,61%
De 3 mois à 1 an		10 091	2 852	253,83%
De 1 an à 5 ans		48 224	74 588	-35,35%
Plus de 5 ans		20 552	0	,
TOTAL		92 926	82 486	12,66%

Titres côtés 101 847 92 529

Durant l'exercice, la Banque a poursuivi la reconstitution d'un portefeuille de titres pour compte propre poursuivant plusieurs objectifs :

- Alimenter le coussin d'Actifs Liquides de Haute Qualité (HQLA) pour répondre aux exigences des nouveaux ratios de liquidité (LCR, NSFR)
- Réduire l'exposition au risque de taux par la reconstitution du portefeuille de macrocouverture des comptes à vue
- Optimiser la liquidité disponible au regard du contexte de taux bas attendu comme durable et des rémunérations négatives des dépôts interbancaires au jour le jour et auprès de la Banque Centrale.

Au 31 Décembre 2017, la valeur de marché des titres d'investissement s'élevait à 95.584 K€.

Le montant net des décotes (-) /surcotes (+) restant à amortir en fin d'exercice sur les titres de placement et d'investissement est de 1 487 K€.

Dans le cadre du dispositif de gestion des garanties (système 3G) la banque a mis en nantissement auprès de la Banque de France une partie de son Portefeuille Titres. Au 31 Décembre 2017, les valeurs remises en garanties représentaient une valeur comptable de 28.774 K€. En contrepartie, en incluant les créances privées TRICP et ACC la banque bénéficie d'une ligne de refinancement de 58.862 K€. Depuis fin 2010, hors TLTRO aucune utilisation n'est à signaler.

Note 7 – IMMOBILISATIONS:

(EUR.000)	2016	Augmentation	Diminution	2017	Variation
Immobilisations					
Terrains et constructions	2 183			2 183	0,00%
Droit au bail	3 429		350	3 079	-10,21%
Matériel de transport	0			0	
Mob. et mat. de bureau et inf.	4 887	196	198	4 885	-0,04%
Agencements, installations	24 661	35	1 087	23 610	-4,26%
Œuvres d'Arts	324	0		324	0,00%
Immobilisations en cours	291	18	218	90	-69,08%
Logiciels	13 294	1 125		14 418	8,46%
Valeur brute	49 069	1 374	1 853	48 590	-0,98%
Amortissements					
Constructions	-403	-70		-473	17,31%
Mob. et mat. de bureau et inf.	-3 941	-484	-198	-4 227	7,26%
Agencements, installations	-11 364	-2 017	-1 030	-12 351	8,68%
Logiciels	-12 712	-333		-13 045	2,62%
Amortissements cumulés	-28 420	-2 903	-1 228	-30 095	5,90%
Dépréciations / Immob. Incorporelles	-677		-350	-327	-51,70%
Valeur nette	19 972	-1 529	275	18 167	-9,04%

La diminution de la ligne « droit au bail » est consécutive à l'impact comptable des agences ayant fermé courant 2017.

Note 8 - AUTRES ACTIFS ET PASSIFS :

AUTRES ACTIFS (EUR. 000)	2017	2016	Variation
Dépôts de garantie versés	1 928	1 720	12,10%
T.V.A.	105	171	-38,68%
Créances d'impôt exigible	1 735	1 365	27,04%
Stocks d'immeubles	4 966	4 686	n.s.
- Provision sur stocks d'immeubles	(1 660)	(1 600)	n.s.
Divers	843	472	78,56%
TOTAL	7 916	6 814	16,17%
AUTRES PASSIFS (EUR. 000)	2017	2016	Variation
Primes sur instruments financiers	-	-	-
Prélèvements et autres impôts	52	87	-40,58%
T.V.A.	133	104	27,71%
Personnel et organismes sociaux	2 328	1 699	37,03%
Comptes passage assurances	1	3	-62,25%
Dettes sur l'Etat			-
Divers	1 188	879	35,12%
TOTAL	3 702	2 772	33,53%

MONTE PASCHI BANQUE est toujours propriétaire d'un immeuble à usage d'habitation situé à Menton (06) pour une valeur de 4.686 K€. Cet immeuble a pour vocation à être revendu dans les délais les meilleurs et figure à ce titre en Stocks. En 2016, compte tenu de problèmes de commercialisation du bien, la Banque avait constitué de manière prudente une provision pour dépréciation de 1.600 K€.

Sous la rubrique « Créances d'impôts exigibles » apparaissent principalement les crédits d'impôts relatifs au CICE constituées depuis 2013 pour un montant de 1.660 K€.

Note 9 - COMPTES DE REGULARISATION :

(EUR. 000)	2017	2016	Variation
ACTIF			
Produits à recevoir	6 999	2 014	247,59%
Charges payées ou comptabilisées d'avance	960	1 136	-15,52%
Comptes de recouvrement	-	-	0,00%
Autres comptes débiteurs	14 530	24 528	-40,76%
TOTAL	22 488	27 677	-18,75%
PASSIF			
Charges à payer	2 522	2 639	-4,46%
Produits perçus ou comptabilisés d'avance	2 613	2 964	-11,87%
Comptes de recouvrement	1 841	1 994	-7,64%
Autres comptes créditeurs	30 690	22 275	37,78%
TOTAL	37 665	29 872	26,09%

Note 10 – PROVISIONS

(EUR.000)	2016	dotations	reprises	utilisations	2017
Provisions	1 580	0	337	907	336
Provisions risques opérationnels	214	262	35	0	441
Provisions pour dépréciations de passif	4 650	0	4 650		0
Provisions pour indemnités de retraite et médailles du travail	3 163	85	44		3 203
TOTAL	9 608	347	5 066	907	3 981

Une grande partie des provisions pour risque affectés constitué jusqu'en 2016 ont été reclassées en diminution sur les créances restructurées conformément au règlement 2014-07 de l'ANC.

Note 11 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

(EUR. 000)	2016	Variations	Affectation	Résultat de	2017	Variations
			du résultat	l'exercice		
Capital social	84 632	40 000			124 632	47,26%
Prime d'émission	22 350				22 350	0,00%
Réserve légale	5 259				5 259	0,00%
Réserve spéciale indisponible	225				225	0,00%
Réserve facultative	43 000				43 000	0,00%
Report à nouveau	-61 276		-28 898		-90 174	47,16%
Dividendes	0				0	ns
Résultat de l'exercice	-28 898		28 898	4 440	4 440	-115,36%
	65 291	40 000	0	4 440	109 731	68,06%

Suite à l'augmentation de capital de 40M€ réalisée en 2017 le capital social est désormais composé de 8.177.970 actions d'un montant nominal de 15,24 € entièrement libérées.

RESERVE LEGALE

La réserve légale est constituée par un prélèvement obligatoire de 5% du bénéfice net jusqu'à ce qu'elle atteigne 10% du capital social. Cette réserve n'est pas distribuable.

RESERVE FACULTATIVE

La réserve facultative est constituée par l'affectation d'une partie du résultat, décidée en Assemblée Générale.

FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

Les fonds pour risques bancaires généraux sont dotés et repris à la discrétion des dirigeants de la banque, en vue de couvrir les risques généraux de l'activité bancaire. En aucun cas, ils ne couvrent des risques identifiés lesquels font l'objet de provisions et de dépréciations spécifiques.

Note 12 – INTERETS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILES

(EUR.000)	Prod	luits	Cha	rges	Marge	nette	Variations
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 145	1 299	1 469	1 907	-324	-608	-46,66%
Sur opérations avec la clientèle	25 280	29 470	3 319	3 454	21 961	26 016	-15,59%
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 240	3 084	1 371	1 425	1 869	1 659	12,64%
Autres intérêts et produits assimilés	0	0	0	0	0	0	ns
Total	29 665	33 854	6 160	6 787	23 505	27 067	-13,16%

Note 13 – COMMISSIONS

COMMISSIONS PERCUES (EUR.000)	2017	2016	variation
Clientèle	8 827	8 657	1,96%
Opérations sur titres	1 114	1 041	7,07%
Opérations de hors-bilan	1 499	1 431	4,75%
TOTAL	11 440	11 129	2,79%
COMMISSIONS PAYEES (EUR.000)	2017	2016	variation
Etablissements de crédit	57	86	-34,14%
Clientèle	615	712	-13,69%
Opérations sur titres	46	53	-13,30%
TOTAL	718	852	-15,74%
COMMISSIONS NETTES	10 722	10 277	4,33%

En application du règlement 2014-07 du 26 novembre 2014, la Banque procède désormais à l'étalement de manière linéaire (méthode alternative) des commissions reçues à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition de concours sur la durée de vie du crédit. La mise en place de cette nouvelle méthode de comptabilisation concerne la totalité des frais de dossier de crédit perçus à compter du 1° janvier 2010. Compte tenu de leur caractère marginal, les honoraires et commissions versées aux apporteurs d'affaires n'ont pas été pris en considération.

Les commissions reçues, qui font l'objet d'un étalement, sont présentés en produits nets d'intérêts dans le produit net bancaire pour un montant de 1.263 K€ (contre 1.098 K€ en 2016).

Note 14 – AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(EUR. 000)	2017	2016
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 134	1 025
Opérations sur titres	80	69
Cotisations Fonds de garanties	213	168
Autres charges exploitations bancaires	842	788
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	4 497	4 964
Représentation fiscale	231	488
Gestion Comptes / Autorisations	1 327	1 408
Assurances	1 203	1 312
Banque à distance	483	501
Moyens Paiement	763	843
Autres Commissions diverses	490	372
Autres frais/dépenses refacturés	=	40
Autres exploitation bancaire (nets)	3 363	3 939

Note 15 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION :

(EUR. 000)	2017	2016
Salaires	11 851	13 462
Charges sociales	4 736	5 447
Dotations nettes risques personnel	(87)	(117)
IDR et médailles du travail	41	(312)
Impôts sur rémunérations	1 543	1 895
Impôts et taxes	753	720
Services extérieurs et autres frais administratifs	15 366	17 012
TOTAL*	34 202	38 106

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est imputé en déduction des charges de personnel. Il s'élève à 342 K€ contre 338 K€ en 2016.

Note 16 - COUT DU RISQUE:

	2017	2016
Dotations aux dépréciations	-8 709	-24 381
Dotations aux dépréciations liées à l'effet temps	-509	-968
Dotations aux dépréciations liées à la décote	0	0
Dotations aux provisions dépréciations passifs	0	-4 650
Dotations aux provisions dépréciations stocks Immeubles	-60	-1 600
Reprises de dépréciations	4 523	4 179
Pertes sur créances irrécouvrables		
couvertes par des dépréciations	-1 183	-482
Pertes sur créances irrécouvrables		
non couvertes par des dépréciations	-53	-253
Récupérations sur créances amorties	167	161
Reprises de provisions dépréciations passifs	4 650	0
TOTAL	-1 175	-27 994

Les dotations sur intérêts sur créances douteuses dont la dépréciation est obligatoire sont retraitées au niveau des intérêts et produits assimilés soit 483 K€ pour 2017 et 734 K€ pour 2016 en application du règlement 2014-07.

Note 17 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS:

(EUR. 000)	2017	2016
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles d'exploitation	349	443
Charges exceptionnelles	254	897
TOTAL	603	1 340
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels d'exploitation	275	205
Produits exceptionnels	5 072	561
TOTAL	5 347	766
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 745	(574)

En produit figure notamment la récupération d'environ 5 M€ suite au jugement en faveur de la banque d'une procédure contre l'administration fiscale française.

Note 18 - IMPÔT SUR LES SOCIETES :

Au titre de l'exercice 2017, aucune charge d'impôt sur les sociétés n'est constatée.

Note 19 - OPERATIONS FERMES A TERME EN DEVISES :

(EUR.000)	2017	2016
Euro à recevoir contre devises à livrer	8 421	13 795
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	2 188	10 275
Opérations d'échanges financiers	6 232	3 521
Devises à recevoir contre euro à livrer	69	3 556
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	3 551
Opérations d'échanges financiers	69	6
Devises à recevoir contre devises à livrer	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0
Devises à livrer contre devises à recevoir	0	0
Change à terme et opérations d'échanges de trésorerie	0	0
Opérations d'échanges financiers	0	0

Note 20 - INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Les engagements correspondants sont enregistrés pour la valeur nominale des contrats dans les comptes de hors bilan.

Notre portefeuille d'instruments financiers à terme se décompose au 31 décembre 2017 comme suit :

POSITIONS					Total 2017	Total 2016	Jsute valeur 2017
(EUR. 000)	moins de 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	>5 ans			
SWAPS DE TAUX							
Emprunteur taux fixe			1 167	10 334	11 500	16 063	-1 402
Emprunteur taux variable			5 270	840	6 110	9 683	-183
Prêteur taux fixe	0	0	0	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	6 437	11 174	17 610	25 746	-1 585

L'évaluation des instruments financiers est effectuée par référence à la valeur de marché lorsque l'instrument est coté ou à une valeur fondée sur des modèles internes en l'absence de marchés organisés. Dans ce dernier cas, des corrections de valeur sont effectuées afin de tenir compte des risques de modèle ou de liquidité.

L'ensemble de nos opérations en tant qu'emprunteur à taux fixe sont des contrats négociés de gré à gré, ils constituent les macro couvertures des crédits à taux fixe accordés à la clientèle, les micro couvertures de nos titres d'investissement et de certaines opérations de crédit à la clientèle à taux fixe conformément au règlement 2005-01 et sont évalués à leur cours historique.

Les opérations emprunteur à taux variable bénéficient d'un taux capé sur la patte emprunteuse.

La juste valeur des instruments financiers dérivés a été déterminée conformément au règlement 2014-07 de l'ANC. Lorsqu'une défaillance d'une contrepartie est identifiée, le montant impayé des intérêts constatés en comptabilité (échus non réglés et courus non échus) est déprécié à 100% à hauteur du montant non garanti. La dépréciation des autres sommes enregistrées au titre du contrat s'effectue selon les mêmes règles que les opérations de crédit à la clientèle.

Note 21 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

La banque détient également des participations dans des sociétés civiles immobilières, dans le cadre de distribution de crédits, dont la valeur brute des titres n'excède pas 1% du capital de la banque.

Note 22 – ENTITÉ CONSOLIDANTE :

Filiales	Nationalité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration
Monte Paschi Conseil (France) SAS	F	100,00%	100,00%	IG
11 Boulevard de la Madeleine				
75001 PARIS				
siren 305896201				
SCI Immobilière Victor Hugo	F	100,00%	99,00%	IG
11 Boulevard de la Madeleine				
75001 PARIS				
siren 333857753				

IG Intégration globale

Les comptes de la banque sont consolidés par intégration globale dans les comptes de la BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA.

La banque bénéficie d'un accord de refinancement de sa Maison Mère à hauteur de 350 Millions de dollars américains pour pallier ses éventuelles insuffisances de liquidités. Cet accord a été comptabilisé dans les engagements de financement reçus. Nous disposons également d'une ligne de trésorerie de 300 Millions d'Euros.

Note 23 – EFFECTIF:

La moyenne de notre effectif au 31/12/2017 se ventile de la façon suivante :

Cadres hors classe 3
Cadres 141
Employés 113

Note 24 - REMUNERATIONS DES ADMINISTRATEURS :

La loi prévoit également que le rapport précise le montant des rémunérations et avantages alloués aux mandataires sociaux. De ce fait, l'Assemblée Générale du 11 avril 2017 a fixé à 132.000 Euros le montant maximum de la somme annuelle à verser aux membres du Conseil d'administration à titre de jetons de présence et ce jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement.

Le Conseil du 2 mai 2017 a décidé de fixer le montant des jetons de présence pour l'exercice social annuel respectivement à 58.000,00 EUR. - pour le Président, à 26.000,00 EUR. - pour le Vice-Président et à 16.000,00 EUR. - pour chacun des administrateurs.

Aucun prêt, aucune caution, aucune avance n'ont été accordés aux Administrateurs.

Note 25 – INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

En application du règlement n°2010-04 de l'ANC du 07/10/2010 est fait obligation de présenter en annexe une liste des transactions significatives effectuées par l'Etablissement avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Une transaction est considérée comme significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Les conditions peuvent être considérées comme normales lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par l'Etablissement dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention n'en retire pas un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

A ce titre aucune transaction répondant aux critères déclaratifs n'est à relever pour l'exercice 2017.

Note 26 – ENGAGEMENTS DE GARANTIES :

(EUR. 000)	2017	2016	Variations
Engagements des Garanties données	150 554	160 403	
Garanties d'ordre d'établissements de crédits	2 303	2 504	8,71%
Cautions Immobilières	100	100	0,00%
Cautions administratives et fiscales	4 023	4 217	4,82%
Garanties financières	118 465	124 856	5,39%
Autres garanties d'ordres de la clientèle	23 636	26 303	11,28%
Engagements douteux	2 026	2 423	19,62%
Engagements de Garanties reçues	41 669	39 562	
Autres engagements de garanties reçues	41 669	39 562	-5,06%
	384 445	399 930	4,03%

RESULTATS FINANCIERS DE MONTE PASCHI BANQUE SA

(en	Euros)	2013	2014	2015	2016	2017
SIT	UATION FINANCIERE AU 31DECEMBRE					
a)	Capital social	69 632 276	69 632 276	69 632 276	84 632 277	124 632 263
b)	Réserves (primes d'émission incluses)	70 709 737	70 751240	70 792 744	70 834 248	70 834 248
c)	Nombre d'actions	4 569 047	4 569 047	4 569 047	5 553 299	8 177 970
d)	Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RES	SULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a)	Chiffre d'affaires	55 747 001	53 393 733	51071666	48 756 422	43 977 335
b)	Bénéfice avant impôts, amortissements,					
	dépréciations et provisions	3 341709	-4 051794	-648 577	240 447	7 401910
c)	Impôt sur les sociétés	-5 649	0	0	0	0
d)	Bénéfice après impôts, amortissements,					
	dépréciations et provisions	244 823	-5 640 043	-11791152	-28 898 018	4 440 221
e)	Bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RES	SULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION					
a)	Bénéfice avant impôts, amortissements,					
	dépréciations et provisions	0,73	-0,89	-0,14	0,04	0,91
b)	Bénéfice après impôts, amortissements,					
	dépréciations et provisions	0,05	-1,23	-2,58	-5,20	0,54
c)	Dividende versé par action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PE	RSONNEL					
a)	Nombre de salariés	302	304	304	278	234
b)	Montant de la masse salariale	14 603 816	14 612 648	13 917 864	13 461653	11850 505
c)	Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	4 723 221	4 623 029	4 552 672	4 417 285	3 850 129

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

MBV et Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

RAPPORT ANNUEL **2017** - 101/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

MBV et Associés 26, rue Cambacérès 75008 Paris

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris ERNST & YOUNG et Autres Tour First TSA 14444 92037 Paris-La Défense Cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Monte Paschi Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

RAPPORT ANNUEL **2017** - 102/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit sur les portefeuilles « entreprises » et « sociétés civiles immobilières (SCI) »

Point clé d'audit

Dans le cadre de ses activités de financement, la société Monte Paschi Banque S.A. est exposée au risque de crédit, principalement sur les entreprises et les sociétés civiles immobilières (SCI).

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, s'il existe une indication objective de dégradation du risque de crédit, une dépréciation individuelle est comptabilisée.

Au 31 décembre 2017, le stock de dépréciations individuelles s'élève à 73,3 M€.

La place donnée au jugement de la direction dans l'estimation des dépréciations pour risque de crédit se caractérise par :

- l'attribution de notes internes, qui déclenche ou non le déclassement des encours ;
- le calcul de la dépréciation des encours déclassés.

Compte tenu du fait que ce jugement est susceptible d'avoir un effet significatif sur les montants des dépréciations, nous avons considéré que le risque de crédit afférent à cette clientèle était un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les processus et les contrôles associés à l'attribution des notes internes relatives aux prêts et créances qui présentent un risque de défaut avéré, ainsi que les procédures d'estimation des dépréciations correspondantes.

Nous avons examiné :

- en incluant dans nos équipes des spécialistes en systèmes d'information, les dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées par les modèles de notation et de dépréciation;
- le classement des encours entre encours sains et douteux.

Nous avons :

- calculé l'évolution dans le temps des indicateurs clefs suivants : rapport des encours douteux et contentieux sur les encours totaux et taux de couverture des encours douteux et contentieux par des dépréciations. Le cas échéant, nous avons analysé les écarts constatés;
- pris connaissance des comptes rendus des décisions de la gouvernance sur les dépréciations;

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

-

- examiné des dossiers de crédits dépréciés pour apprécier la documentation de la note de crédit et du niveau de dépréciation retenu, sur la base d'un échantillon de dossiers de crédits :
- le cas échéant, apprécié le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux notes de crédit internes.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Monte Paschi Banque S.A. par votre assemblée générale du 17 avril 2014 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres et du 14 mai 1996 pour le cabinet MBV et Associés.

Au 31 décembre 2017, le cabinet ERNST & YOUNG et Autres était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet MBV et Associés dans la vingt-deuxième année.

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier:
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

MBV et Associés

Etienne De Bryas

Olivier Durand

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A. Exercice clos le 31 décembre 2017

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

MBV et Associés

ERNST & YOUNG et Autres

Monte Paschi Banque S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

 RAPPORT ANNUEL 2017
 - 107/114 Monte Paschi Banque

MBV et Associés 26, rue Cambacérès 75008 Paris

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Paris ERNST & YOUNG et Autres Tour First TSA 14444 12037 Paris-La Défense Cede

92037 Paris-La Défense Cedex S.A.S. à capital variable 438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles

Monte Paschi Banque S.A.

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Monte Paschi Banque S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 10 avril 2018

Les Commissaires aux Comptes

MBV et Associés

ERNST & YOUNG/et Autres

Etienne De Bryas

ASSEMBLEE GENERALE DU 10 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que sur les comptes de cet exercice; rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exécution de leur mission; approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2017; quitus au Président et aux Administrateurs
- II. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce, approbation de ce rapport
- III. Affectation du résultat de l'exercice
- IV. Ratification de la cooptation d'un Administrateur
- V. Pouvoirs pour formalités

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes sociaux et consolidés dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion sociale de l'entreprise telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président et aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2017.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, donne acte au Conseil et aux Commissaires aux Comptes, qu'il lui a été rendu compte, conformément à la Loi, et approuve ledit rapport.

RAPPORT ANNUEL **2017** - 111/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que :

. le report à nouveau antérieur s'élève à la somme de € - 90 173 946,04

. le résultat de l'exercice écoulé s'élève à la somme de € 4 440 221,38

. il en découle un résultat de

€ - 85 733 724,66

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide la répartition suivante :

- Report à nouveau € - 85 733 724,66

TOTAL € - 85 733 724,66

Conformément aux dispositions de l'article 243bis du Code Général des Impôts, le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices, ainsi que les crédits d'impôts correspondants sont rappelés ci-dessous :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	AVOIR FISCAL
2016	EUR O	0,00
2015	EUR O	0,00
2014	EUR O	0,00

L'Assemblée prend acte que cette année il n'y aura pas de distribution de dividendes.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la cooptation, décidée à titre provisoire par le Conseil d'Administration du 19 mars 2018, de M. Paolo IOZZELLI, né à Piombino (Italie), le 15 avril 1969, demeurant Viale Sardegna n.14, 53100 Sienne (Italie), en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de M. Fabrizio

Angelo SCHINTU, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020 à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Secrétaire Général, Mme Raffaella FERRARO et/ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de la présente délibération, pour effectuer toutes formalités ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

FIN DE DOCUMENT

RAPPORT ANNUEL **2017** - 113/114 - **MONTE PASCHI BANQUE**

